

# Économie de l'élevage



Confédération  
Nationale de l'Élevage  
**CNE**



DOSSIER ÉTATS-UNIS

FILIÈRE  
VIANDE  
BOVINE

N° 459  
Juillet-Août 2015  
18 €



## LA FILIÈRE VIANDE BOVINE AUX ÉTATS-UNIS Performante et offensive

UN LEADER MONDIAL AUX DENTS AFFUTÉES

DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE COMPÉTITIFS  
MAIS EXPOSÉS AUX ALÉAS

UN MAILLON ABATTAGE CONCENTRÉ ET  
ULTRA-COMPÉTITIF

PRIX BAS ET QUALITÉ : DEUX PÔLES  
DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

RÉGLEMENTATION MODULABLE  
SELON LES EXIGENCES DES DÉBOUCHÉS EXPORT

## LES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE

sont une publication mensuelle du Département Economie de l'Institut de l'Élevage. Ils traitent de l'analyse des marchés du lait et des viandes, de l'évolution des structures et des résultats des exploitations d'élevage, de perspectives démographiques, territoriales ou de filières... en France, en UE ou dans les principaux pays concurrents ou partenaires.

RÉDACTEURS : CHAMPION Fabien, MADRANGE Pauline, CARTIER Philippe, CHOTTEAU Philippe, GAUDOIN Christopher, GROSHENS Eva, GRUERE Armelle, MILET Germain, MONNIOT Caroline, RICHARD Méline, YOU Gérard.

Les études publiées dans le cadre des Dossiers Économie de l'Élevage bénéficient du financement du Ministère de l'Agriculture (Casdar) et du Fonds National de l'Élevage.

Ce dossier particulier fait référence à une étude financée par Interbev et au volet viande bovine d'une seconde étude sur les filières animales aux Etats-Unis, financée par FranceAgriMer et la CNE, conduite en partenariat avec le Pôle économie de l'IFIP et le Service économie de l'ITAVI, dans le cadre du RMT Economie des filières animales.

# La filière viande bovine aux États-Unis : performante et offensive

1<sup>ers</sup> producteurs, 4<sup>èmes</sup> exportateurs mais aussi 1<sup>ers</sup> importateurs, les États-Unis occupent une place incontournable sur le marché mondial de la viande bovine. La compétitivité de la filière étatsunienne est assurée par une optimisation des coûts des systèmes en amont comme en aval, mais aussi par des formes d'organisation propices à une bonne adéquation de l'offre à la demande et par l'émergence de redoutables géants mondiaux des viandes.

À l'heure actuelle, la production étatsunienne se trouve dans un creux de cycle de capitalisation/décapitalisation qui é mousse momentanément sa compétitivité. Les sécheresses répétées et les prix bas des dernières années ont jeté les bases du manque d'offre actuel, qui a fait littéralement exploser les cours depuis début 2014. En outre, l'incitation par les prix à la rétention des femelles a encore accentué la pénurie qui pourrait persister encore deux ans. Mais la nouvelle recapitalisation devrait entraîner une reprise de production à partir de 2018 et un rebond des exportations de près de 40% à l'horizon 2024 selon l'USDA !

L'essentiel de ces volumes supplémentaires s'écoulera sur les marchés asiatiques, dont les frontières s'ouvriront encore un peu plus à la faveur du TPP (*Trans-Pacific Partnership*), sur lequel se sont mis d'accord 12 pays de la zone Pacifique début octobre 2015, dont les États-Unis. L'accès au marché européen, aujourd'hui limité par des barrières tarifaires et non-tarifaires, pourrait également être facilité si le TTIP (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*) entrait en vigueur.

Pour conquérir les marchés européens et asiatiques, aux exigences souvent supérieures à la législation étatsunienne, les opérateurs ont su mettre en place des démarches privées encadrées par l'État. Nul doute qu'ils sauront valoriser leurs atouts pour tirer profit de ces nouvelles opportunités, dès lors que l'accès à ces marchés sera sécurisé par des accords de libre-échange.

## SOMMAIRE

### 4/ UN LEADER MONDIAL AUX DENTS AFFUTÉES

- Une production et des prix cycliques
- L'appétit des Américains affecté par la crise et la hausse des prix
- La valorisation des animaux dans un marché de commodité
- Réajustement qualitatif par le commerce extérieur

### 22/ PRIX BAS ET QUALITÉ : DEUX PÔLES DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

- Des interactions amont-aval efficaces
- Des lobbies puissants aux intérêts contradictoires

### 12/ DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE COMPÉTITIFS MAIS EXPOSÉS AUX ALÉAS

- Des exploitations bovines principalement concentrées dans le centre du pays
- Comparaison de la compétitivité des exploitations françaises et américaines

### 26/ RÉGLEMENTATIONS MODULABLES SELON LES EXIGENCES DES DÉBOUCHÉS EXPORT

- Utilisation massive de facteurs de croissance
- L'épidémie d'ESB n'a pas laissé de traces dans les réglementations
- Bien-être et environnement : l'État fédéral botte en touche
- Une variété de démarches pour répondre au marché intérieur
- Des schémas privés contrôlés par l'État pour répondre aux exigences des débouchés export

### 18/ UN MAILLON ABATTAGE CONCENTRÉ ET ULTRA-COMPÉTITIF

- Forte concentration économique des entreprises d'abattage
- Concentration industrielle des abattoirs : des économies d'échelle évidentes
- Profil des abattoirs agréés pour l'exportation vers l'UE

# DONNÉES REPÈRES

## CHIFFRES-CLÉS DES FILIÈRES VIANDE BOVINE AUX ÉTATS-UNIS, DANS L'UE ET EN FRANCE

	États-Unis		Union européenne à 28		France	
	2014	2014-2004 (%)	2014	2014-2004 (%)	2014	2014-2004 (%)
Cheptel de vaches (millions de têtes au 31 décembre)	39,0	-6%	35,7	-5%	7,8	-1%
Dont : vaches allaitantes	29,7	-9%	12,1	-1%	4,1	3%
Abattages (1 000 téc)	11 040	-1%	7 540	-12%	1 450	-8%
Consommation totale (1 000 téc)	11 210	-12%	7 620	-13%	1 590	-2%
Consommation per capita (kgéc)	35	-19%	15	-16%	24	-8%
Importations totales (1 000 téc)	1 340	-20%	330	-41%	360	-11%
Exportations totales (1 000 téc)	1 170	X 4,5 (2)	240	-24%	230	-18%
Taille moyenne des ateliers d'engraissement (1)	2 500 à 100 000	/	5 à 500	/	20 à 150	/

(1) Nombre de places en engraissement des exploitations réalisant la majorité (> 70%) de la production

(2) 2004 = année post-ESB, la plupart des débouchés exports étaient fermés.

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA, Eurostat, SSP et estimations

## ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE €/USD



Les fluctuations des taux de change sont fondamentales pour expliquer la compétitivité du bœuf américain, en particulier sur le sol européen : plus l'euro s'apprécie par rapport au dollar (ou plus le dollar se déprécie par rapport à l'euro), plus les viandes étatsuniennes sont compétitives dans la zone euro. L'euro s'est fortement apprécié par rapport au dollar jusqu'en 2007, en raison de déficits courants récurrents aux États-Unis, mais aussi des politiques monétaires des banques centrales, très resserrées en Europe mais plus expansionnistes aux États-Unis. Les fluctuations des années 2007-2012 ont laissé place depuis 2014 à une forte dépréciation de l'euro, impulsée par l'assouplissement de la politique menée par la Banque centrale européenne.





# UN LEADER MONDIAL AUX DENTS AFFUTÉES

Premier producteur, premier importateur, quatrième exportateur... Les États-Unis sont incontournables sur le marché mondial de la viande bovine. Mais depuis 2014, les prix étatsuniens sont brusquement passés au-dessus des prix européens. Attention toutefois aux conclusions hâtives : cette situation purement conjoncturelle n'efface rien de la compétitivité américaine sur le long terme. Au-delà d'un modèle de production à faibles coûts, c'est avant tout le fort déséquilibre matière du marché intérieur qui fait la force des États-Unis à l'export, grâce à des excédents de découpes nobles sous-valorisées sur le marché intérieur.



## Une production et des prix cycliques

Les États-Unis sont les premiers producteurs mondiaux de viande bovine, avec l'équivalent de 11,6 millions de têtes (tonnes équivalent carcasse) sortant des abattoirs annuellement. Mais ce niveau moyen de production sur les 10 dernières années cache des évolutions cycliques accentuées par les événements climatiques. Depuis un an, les abattages connaissent un creux sans précédent, qui a fait littéralement flamber les prix.

### Érosion du cheptel allaitant de 2007 à 2014

Le cheptel américain de vaches est constitué aux trois quarts d'allaitantes. Historiquement, le cheptel américain de vaches nourrices connaît des cycles de capitalisation - décapitalisation d'environ neuf ans. Or, la hausse du prix des matières premières, en 2007-2008 puis à partir de 2010, et surtout la succession de sécheresses sévères dans différentes parties du pays, ont accentué la dernière décapitalisation puis ralenti la recapitalisation. Le manque d'offre, couplé à une demande très dynamique à l'export, a stimulé les cours dès 2010. Ceux-ci ont connu un nouvel essor en 2014 : la conjonction de l'amélioration des conditions climatiques et du manque aggravé de disponibilités a alors fait littéralement flamber les prix du maigre comme des réformes. L'évolution favorable des cours incite depuis lors les éleveurs à la rétention des vaches allaitantes, et a permis au cheptel d'afficher une légère hausse (+2%) début 2015. Ce phénomène se poursuit courant 2015, et semble confirmer l'initiation d'un nouveau cycle.

Le cheptel laitier, longtemps en baisse tendancielle, s'est stabilisé au milieu des années 2000 dans un contexte de forte dynamique laitière.



Source : Dairy Vial, USDA FSA Oregon

## Des importations en vif pour compléter l'offre nationale

Les importations de bovins vivants approvisionnent plus de 5% des abattages aux États-Unis, en provenance de deux pays : le Mexique, qui fournit essentiellement des bovins maigres, et le Canada, dont l'offre est composée aux deux tiers d'animaux prêts à abattre. Après un effondrement en 2003 et 2004 dû à un embargo sur les bovins canadiens après la découverte de cas d'ESB, les achats étatsuniens de bovins vivants ont repris de plus belle et dépassé leurs niveaux d'avant-crise en 2007. Ils restent à des niveaux élevés mais ne suffisent pas à pallier le manque criant d'animaux d'engraissement et d'abattage sur le sol étatsunien.

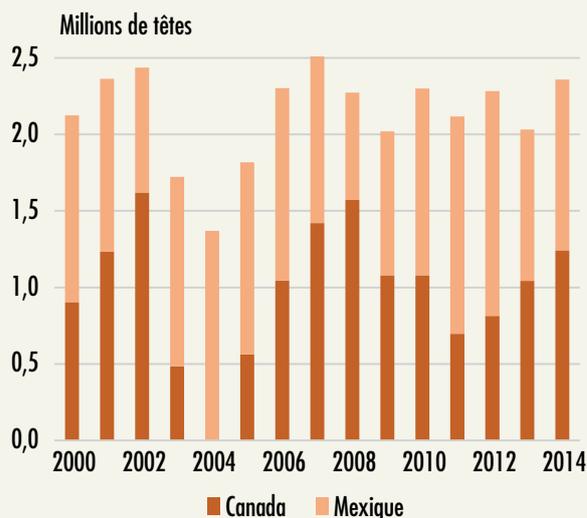
Plusieurs facteurs contribuent à limiter ces flux sur le long terme. D'une part, l'engraissement progresse au Mexique et absorbe un nombre croissant d'animaux. D'autre part, les achats sont toujours freinés par la mise en place en mars 2008 de la législation COOL (*Country of Origin Labeling*) aux USA, qui exige la mention de l'origine de l'animal (lieu de naissance, d'engraissement et d'abattage) sur l'étiquetage des viandes. Cette législation fait l'objet d'un panel à l'OMC (voir partie 5), Canadiens et Mexicains estimant que l'étiquetage de l'origine des viandes contraignait les engraisseurs étatsuniens à isoler les lots d'animaux nés à l'étranger. Le panel, qui vise précisément les surcoûts générés par cette législation dans les ateliers d'engraissement, est ouvert depuis plusieurs années. Il a donné lieu à de multiples condamnations des États-Unis. Aujourd'hui, ils doivent soit supprimer la législation COOL, soit s'exposer à des mesures de rétorsion de la part du Canada et du Mexique.

## Un creux de cycle exceptionnel en 2014-2015

Les abattages bovins aux États-Unis ont connu un premier trou d'air en 2004, au déclenchement de l'épizootie d'ESB. Celle-ci avait en effet conduit à de moindres abattages de vaches et à l'arrêt des importations de bovins vivants canadiens. Revenus à leurs niveaux pré-crise dès 2008, les abattages sont orientés à la baisse depuis 2010 en raison du recul du cheptel allaitant, mais aussi du plafonnement des poids de carcasse et des importations en vif. La baisse est restée toutefois très contenue de 2010 à 2013 (-2%). En 2014, la baisse des abattages s'est accélérée sous l'effet conjoint de la rétention des femelles avec l'initiation d'un nouveau cycle et du manque d'animaux prêts à abattre, conséquence de la décapitalisation passée.

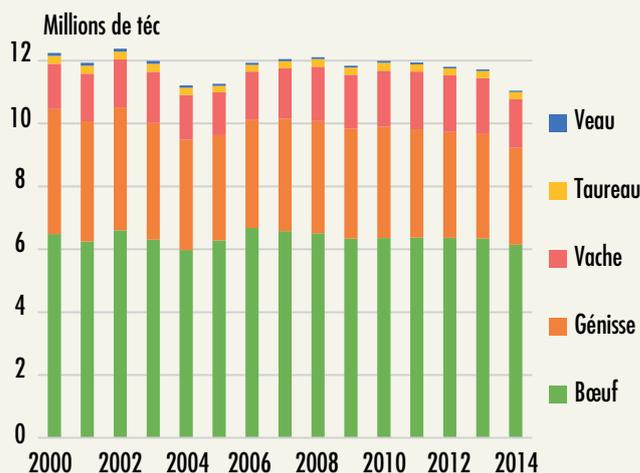
Les abattages sont composés à plus de 80% de bœufs et de génisses, majoritairement finis en *feedlot*.

## IMPORTATIONS DE BOVINS VIVANTS AUX ÉTATS-UNIS



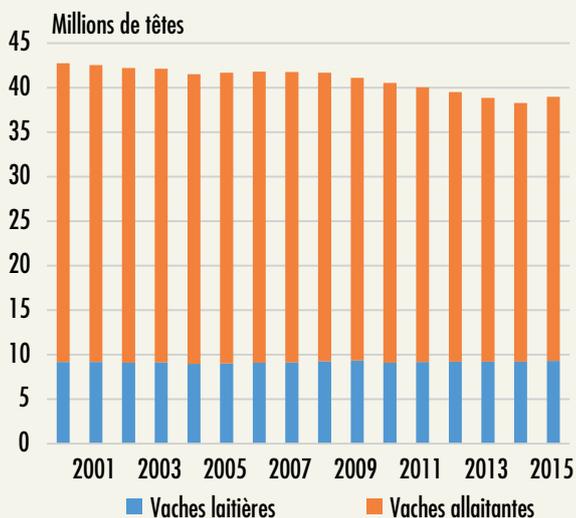
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

## ABATTAGES BOVINS AUX ÉTATS-UNIS



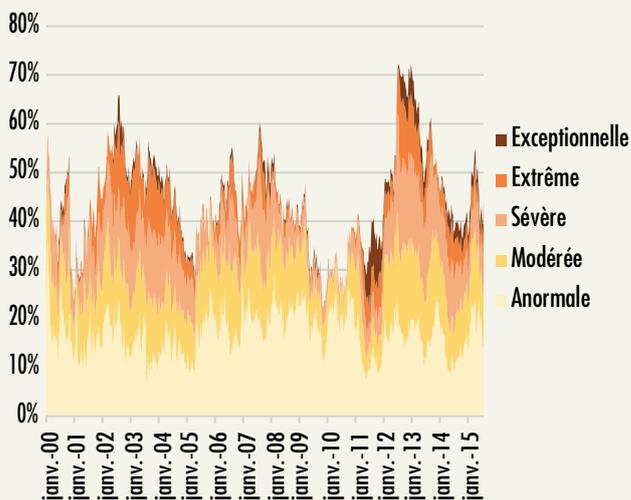
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

## CHEPTEL DE VACHES AUX ÉTATS-UNIS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

## POURCENTAGE DU TERRITOIRE DES ÉTATS-UNIS EN ÉTAT DE SÉCHERESSE, SELON LE TYPE DE SÉCHERESSE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après US Drought Monitor

# 1 UN LEADER MONDIAL AUX DENTS AFFUTÉES

## Explosion des prix entrée abattoir

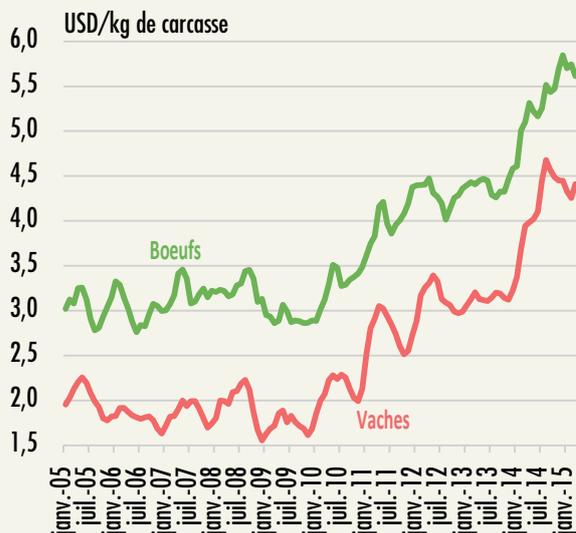
La baisse de la production a enclenché une véritable flambée des prix à partir de 2010. Face au manque d'animaux finis, le prix moyen des bœufs culminait à 5,70 USD/kg de carcasse mi-2015 (5,10 €), soit une hausse de 63% sur 5 ans ! De même, le prix moyen des vaches a quasiment doublé pour culminer à 4,40 USD/kg de carcasse (4,00 €) en raison de la recapitalisation en cours.

La hausse des cours est encore plus forte en euros, en raison de la dépréciation de la monnaie européenne : +84% pour les bœufs et x 2,2 pour les vaches (voir encadré). Plus de la moitié de cette progression s'est faite sur la période janvier 2014 - mai 2015.



Exploitation laitière dans le Wisconsin

## PRIX ENTRÉE ABATTOIR MOYEN DES BOVINS AUX ÉTATS-UNIS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA (moyenne mensuelle des prix des carcasses des vaches et des bœufs aux États-Unis)

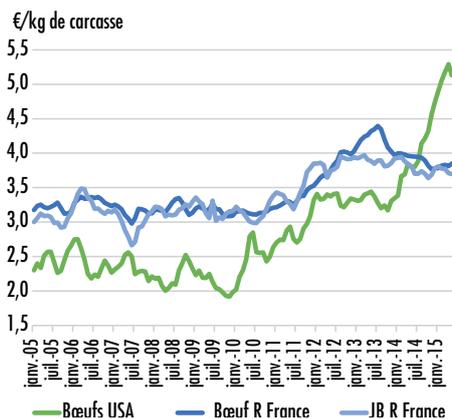
## Le rapprochement des prix des animaux étatsuniens et français est purement conjoncturel

Depuis 2014, le prix moyen des bœufs étatsuniens est passé au-delà du prix français du bœuf R. Mi-2015, il culminait 1,20 € au-dessus du niveau français, alors que le rapport était inverse jusqu'en 2010.

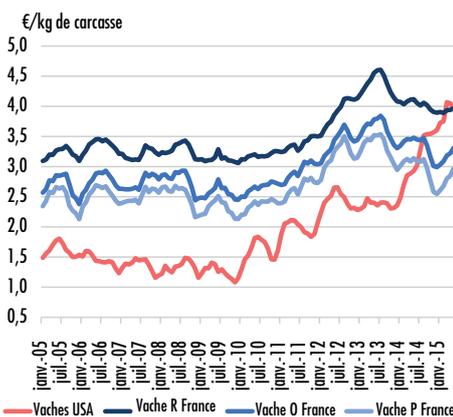
Par ailleurs, le cours moyen des réformes étatsuniennes (aux trois quarts allaitantes), était inférieur de moitié au prix français de la vache R jusqu'en 2010. Après s'être rapproché de la cotation française à la faveur de l'augmentation généralisée des prix, le cours étatsunien en euros a littéralement décollé début 2014 et a même rejoint le prix français en 2015. Et ce, alors que l'essentiel des carcasses de femelles de réformes étatsuniennes (hormis les pièces les plus nobles de l'arrière) est valorisé dans l'industrie de la transformation.

Ce bouleversement des rapports de prix s'explique exclusivement par des facteurs conjoncturels : pénurie de viande sur le marché intérieur (en particulier pour la transformation) et dépréciation de l'euro par rapport au dollar.

### Prix des mâles entrée abattoir aux États-Unis et en France



### Prix des vaches entrée abattoir aux États-Unis et en France



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA et FranceAgriMer

## L'appétit des Américains affecté par la crise et la hausse des prix

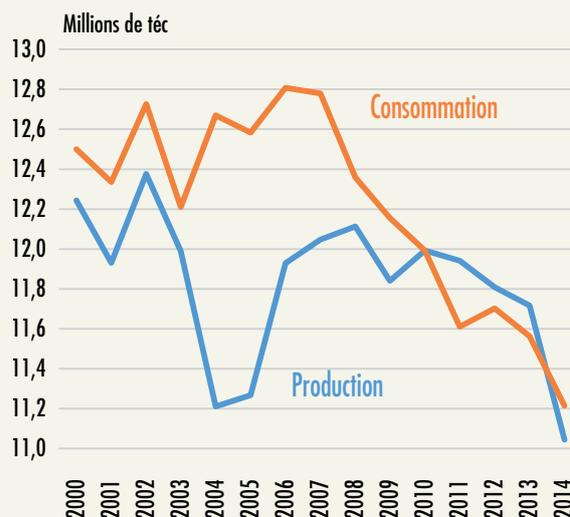
Malgré le repli de la production, les États-Unis ont atteint l'autosuffisance en viande bovine en 2010 et sont même devenus excédentaires à partir de 2011. En 2014, la chute de la production a toutefois été telle que les États-Unis se sont retrouvés importateurs nets.

La consommation de viande bovine a chuté de plus de 12% de 2007 à 2014. En cause, la tendance lourde à la substitution par le poulet, moins cher et moins gras, mais surtout la hausse du cours du bœuf, alors que le pouvoir d'achat des ménages étatsuniens ne progresse plus depuis des années. Le prix de la viande bovine au détail a en effet progressé de 40% de 2009 à 2014.



Viande bovine au détail dans un supermarché de Washington DC

### BILAN EN VIANDE BOVINE DES ÉTATS-UNIS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

## La valorisation des animaux dans un marché de commodité

Les États-Unis sont souvent décrits comme la nation du hamburger par excellence. Et pour cause : le steak haché représente, et de loin, la principale forme de consommation de viande bovine dans le pays. En conséquence, la valorisation des différents morceaux de la carcasse est beaucoup plus homogène qu'en Europe : les avants, recherchés par l'industrie de la transformation, sont payés presque autant que les muscles à griller de second choix.

### Orientation de la consommation vers le haché

Le haché représente près de 65% des volumes de viande bovine écoulés en restauration hors domicile, et apparaît dans plus de 60% des actes d'achat de bœuf en supermarchés<sup>1</sup>. Pour répondre à ces besoins, les industriels complètent leur offre à l'import, mais font également passer une part très importante des carcasses, notamment des réformes, dans les lignes de fabrication de haché. Ainsi, les pièces à griller du globe peuvent, selon les saisons et les équilibres offre/demande, être majoritairement valorisées en haché.

Certains morceaux à griller sont à l'inverse très bien valorisés aux États-Unis : T-bone et entrecôte rencontrent un succès démesuré dans les steakhouses, au détriment du filet ou du faux-filet.



Steaks hachés dans un supermarché de Washington DC

<sup>1</sup> Sources : Usage and Volumetric Assessment of Beef in Foodservice: 2010 Edition, December 2010, Technomic et U.S. NPD Group's National Eating Trends Service. Chiffres 2010.

1 UN LEADER MONDIAL AUX DENTS AFFUTÉES

**Analyse des prix de gros dans l'UE et aux USA**

L'analyse porte sur quatre muscles : deux de l'aloïau (filet et faux-filet), un du globe (tende de tranche) et un de l'avant (collier).

Aux États-Unis, les opérateurs sont tenus de reporter à l'USDA les volumes et les chiffres d'affaires de leurs ventes en gros. L'USDA met à disposition des séries de prix de gros à partir de ces déclarations. Il s'agit de découpes issues de bœufs et de génisses produits avec facteurs de croissance (comme l'énorme majorité de la production).

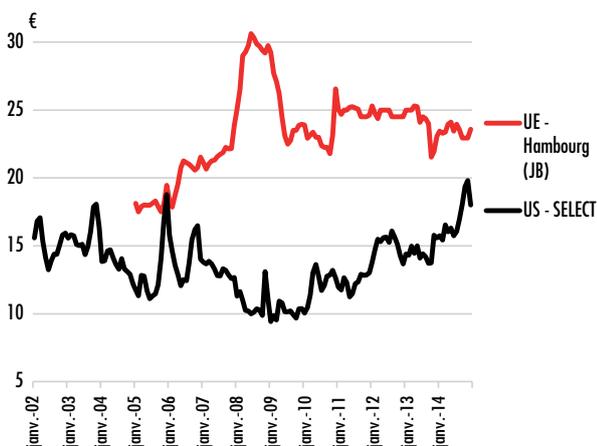
En UE, les prix de gros de la viande de taurillon à Hambourg ont été retenus pour l'aloïau. En effet, Hambourg est le plus grand marché de gros européen (et donc le plus représentatif), mais, parmi les muscles d'aloïau, seules les viandes de taurillons et de génisses (ainsi que les viandes issues d'Amérique du Sud) y sont cotées. Pour le tende de tranche et le collier, les prix à Rungis de viandes estampillées UE issues de vaches ont été retenus, en l'absence de séries longues disponibles à Hambourg sur ces pièces.

La comparaison des prix UE/USA fait ressortir trois grandes logiques. Pour les muscles de l'aloïau, le prix des muscles étatsuniens est très nettement et structurellement inférieur au prix en Europe. Il est important de noter qu'il s'agit ici de découpes issues de bœufs et de génisses : le faux-filet de vache de réforme est, aux États-Unis, deux fois moins cher que le faux-filet d'animaux jeunes.

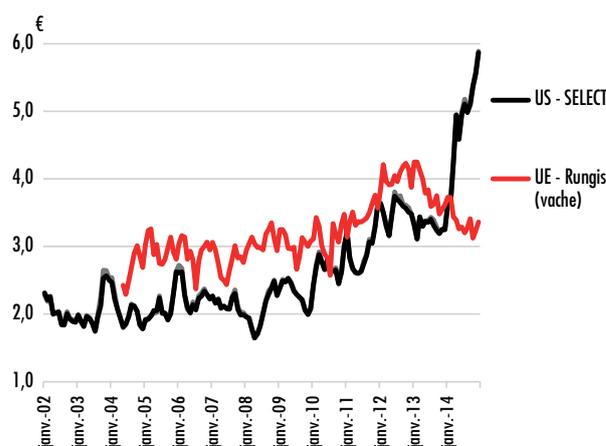
Les prix européen et américain du collier étaient très proches jusqu'à ce que le cours flambe aux États-Unis. Le développement de flux commerciaux de viandes pour haché entre l'UE et les États-Unis semble donc peu rentable sur le long terme, dans un sens comme dans l'autre. Enfin, les prix du tende de tranche suivent un schéma intermédiaire : traditionnellement mieux valorisés en Europe, ils sont aujourd'hui aussi bien vendus aux États-Unis en raison de la pénurie de haché. En effet, fin 2014, le prix du collier outre-Atlantique a dépassé celui du globe !

**PRIX DE GROS DE DIFFÉRENTES PIÈCES AUX ÉTATS-UNIS ET DANS L'UE (€/KG DE PRODUIT)**

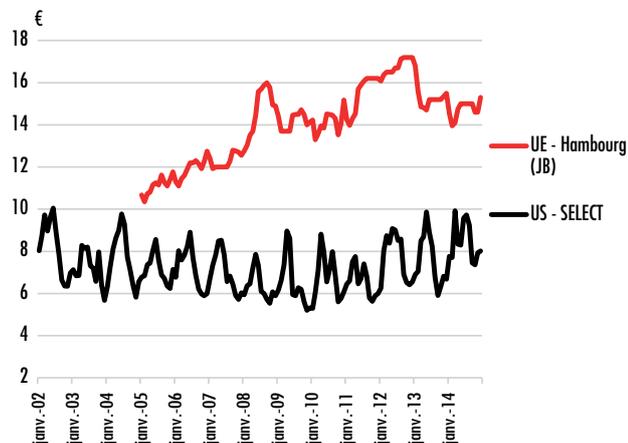
Filet aux États-Unis et à Hambourg



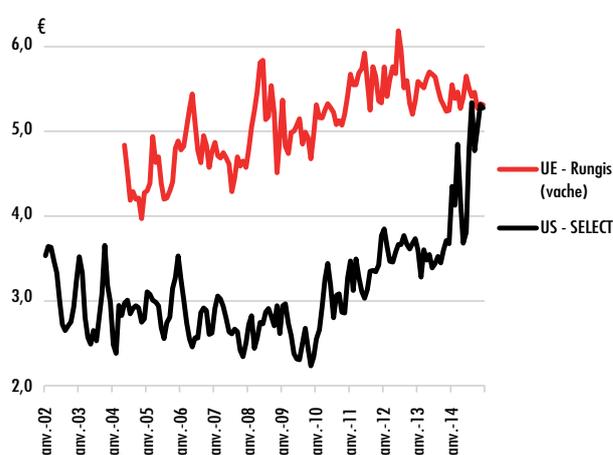
Collier aux États-Unis et à Rungis



Faux-filet aux États-Unis et à Hambourg

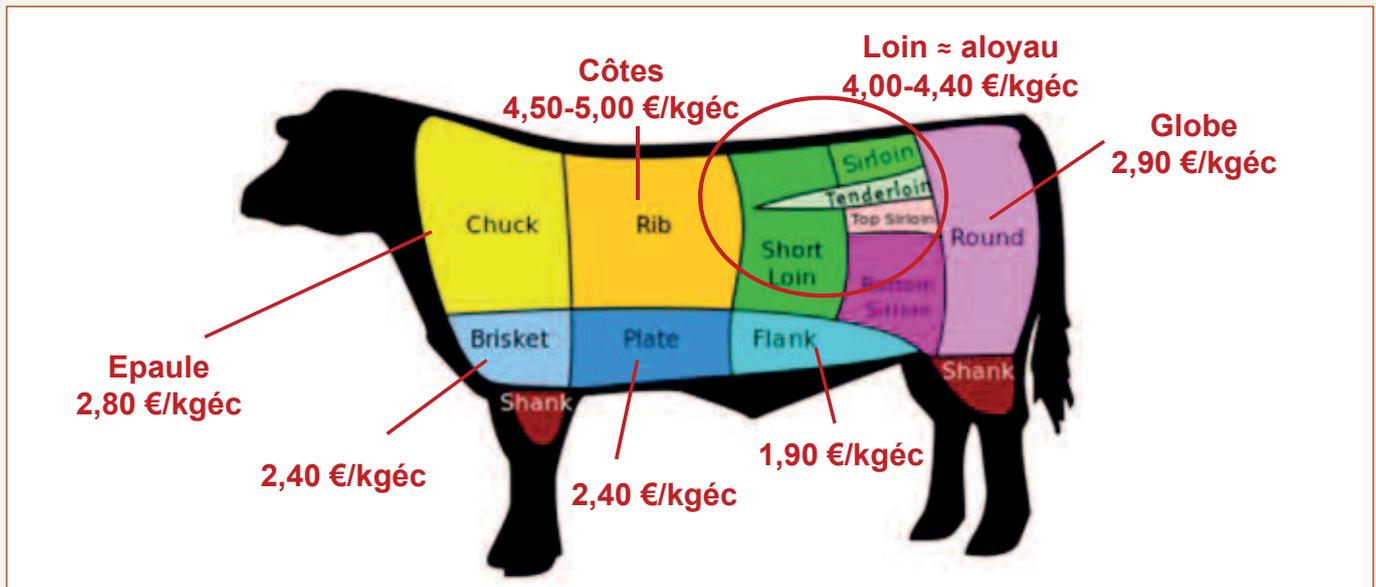


Tende de tranche aux États-Unis et à Rungis



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA-AMS, AMI et RNM

**PRIX MOYEN DES MORCEAUX (PRIMAL CUTS) ISSUS DE BŒUFS ET DE GÉNISSES CHOICE OU SELECT AU STADE DE GROS AUX USA (MOYENNE 2011-2014)**



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA Marketing Service

**Impact sur l'équilibre carcasse des bœufs et de génisses**

Conséquence d'une demande intérieure très polarisée sur le haché, la valorisation de la carcasse est relativement peu différenciée par rapport aux standards européens ou français. Les morceaux les moins qualitatifs des bœufs et génisses sont vendus autour de 2 €/kg de carcasse au stade de gros, tandis que le prix moyen des morceaux de second choix (épaule, globe) ne dépasse pas 3 €/kg de carcasse. Le *loin*<sup>2</sup>, dont la définition est proche de celle de l'aloiseau, n'est valorisé qu'entre 4,00 et 4,40 €/kg de carcasse, tandis que les côtes sont vendues 4,50 à 5,00 €/kg de carcasse.

<sup>2</sup> Selon l'USDA : filet, faux-filet, bavette d'aloiseau, rumsteck, aiguillette baronne.

**La viande de réformes nettement dévalorisée**

La gestion de l'équilibre carcasse des réformes est beaucoup plus simple qu'en Europe : la majeure partie des vaches et des taureaux est transférée aux lignes de fabrication du haché, après extraction des morceaux les plus nobles de la carcasse (essentiellement filet, voire entrecôte, côte et reste de l'aloiseau). Les vaches laitières les plus maigres (*cutter cows*) passent d'ailleurs intégralement dans le hachoir.

Les muscles nobles issus de vaches restent dévalorisés par rapport aux mêmes découpes de bœufs et de génisses. Par exemple, en 2013, un faux-filet de vache s'échangeait 3,80 €/kg au stade de gros, contre 7,50 €/kg pour un faux-filet de bœuf classé *Select*.

**Réajustement qualitatif par le commerce extérieur**

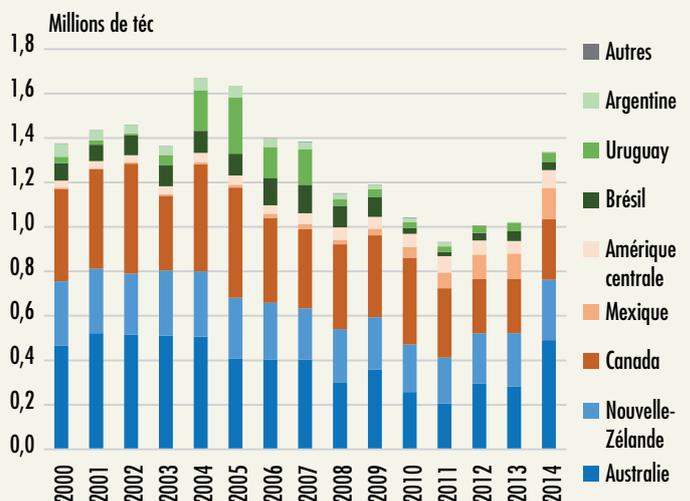
En 2014, le prix moyen des viandes bovines désossées importées plafonnait à 4,20 €/kg, tandis que celui des viandes bovines désossées exportées dépassait 5,50 €/kg. Le manque de haché sur le marché intérieur est en effet compensé par des importations massives de viandes à bas coût destinées à l'industrie de la transformation. Les exportations se concentrent sur des découpes plus nobles issus de bœufs et de génisses.

**Des importations de viande maigre pour l'industrie de la transformation**

L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux pourvoyeurs du bœuf importé par les USA, en grande majorité sous forme congelée.

Les importations sont en partie dépendantes des disponibilités intérieures en viande destinée à la transformation. En 2004, les abattages étant au plus bas pour toutes les catégories de bovins, les importations avaient alors nettement progressé. De 2006 à 2013, la décapitalisation allaitante avait entraîné un afflux de reproductrices dans les abattoirs et donc une moindre demande en viande importée. Une situation qui s'est totalement inversée en 2014 en raison non seulement du

**IMPORTATIONS ÉTATSUNIENNES DE VIANDE BOVINE**



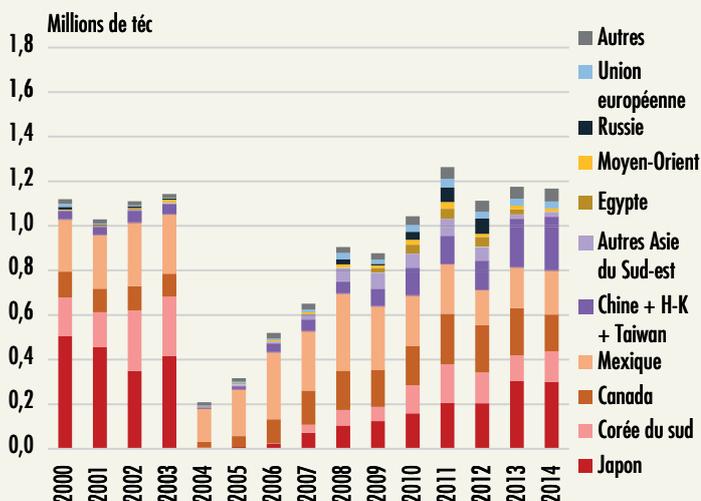
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

manque de réformes aux États-Unis mais aussi du fort recul des disponibilités en quartiers avant de bœufs et génisses. En outre, les disponibilités ont été exceptionnelles en Australie du fait de la sécheresse qui a provoqué une forte décapitalisation.

## Difficile diversification des exportations

Les exportations sont composées de pièces à plus faible demande indigène, en particulier les pièces nobles de l'arrière (hormis le train de côtes) et les muscles du globe. En 2004, les exportations étatsuniennes avaient fortement pâti de la découverte d'un cas d'ESB chez une vache laitière importée du Canada (puis de deux autres cas indigènes, en 2004 et 2006). La viande américaine avait ainsi perdu la quasi-intégralité de ses débouchés à l'étranger. Le Mexique a été le premier pays à lui rouvrir ses portes, dès la fin 2004. Le Canada a rouvert ses frontières peu après mais, également atteint d'ESB et souffrant de l'embargo imposé par la majorité de ses débouchés à l'export, devait écouler sur son marché intérieur toutes les marchandises non exportées.

### EXPORTATIONS ÉTATSUNIENNES DE VIANDE BOVINE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

Plusieurs débouchés majeurs ont imposé aux États-Unis des contraintes portant sur un plafond d'âge des animaux, notamment le Japon (21 puis 30 mois) et la Corée du Sud (30 mois). Ces exigences ont amené les exportateurs étatsuniens à diversifier leurs débouchés : le Japon, la Corée, le Canada et le Mexique absorbent désormais moins de 70% des envois américains, contre plus de 90% en 2003. Les États-Unis se sont ainsi orientés vers des marchés moins rémunérateurs mais avec un potentiel de croissance plus affirmé, en particulier en Asie du Sud-est.

Le succès des viandes étatsuniennes sur des marchés émergents plus sensibles au prix et aux garanties sanitaires est toutefois mitigé. Ainsi, les expéditions vers

l'Égypte ont été quasiment réduites à néant en 2014 en raison de la hausse des prix aux USA et des concurrences indienne et brésilienne. Par ailleurs, la Chine n'a jamais levé son embargo ESB sur les viandes étatsuniennes, qui doivent passer par des filières « grises » via Hong-Kong ou le Vietnam pour atteindre le territoire chinois. La découverte d'un cas atypique d'ESB en Californie en 2012 a également incité l'Arabie Saoudite à refermer son marché. Enfin, la Russie bloque toute importation de viande en provenance des États-Unis depuis février 2013, après que ses services vétérinaires aient détecté la présence de ractopamine dans des lots de viande importés. Depuis lors, elle n'a jamais reconnu les filières boyines sans hormone ni bêta-agoniste<sup>3</sup> mises en place aux États-Unis. En outre, les États-Unis sont comme l'UE sous le coup d'un embargo politique russe depuis août 2014 (représailles aux mesures prises par de nombreux pays suite à l'annexion de la Crimée), concernant en particulier les viandes bovines.

## Les exportations vers l'UE fortement limitées par les barrières au commerce

Le développement du débouché européen fait partie intégrante de cette stratégie de diversification à l'export. Les envois vers l'UE n'ont réellement décollé qu'à la fin des années 2000, à la faveur de l'ouverture du contingent « panel hormones » à droits de douane nuls. Ce quota européen a été concédé par l'UE aux États-Unis et au Canada après l'arbitrage rendu par l'OMC sur le différend du « bœuf aux hormones ». L'accès au marché européen est conditionné à des exigences imposées aux abattoirs mais surtout aux exploitations d'engraissement, qui doivent certifier la non-utilisation d'anabolisants (hormones ou bêta-agonistes utilisés comme facteurs de croissance).

Les volumes importés par l'UE depuis les États-Unis ont été multipliés par six de 2007 à 2011, et progressent régulièrement depuis lors, malgré l'inversion des rapports de prix UE/États-Unis. Cette évolution reflète la dépendance de la filière étatsunienne sans hormone (voir partie 5) au contingent « panel hormones » à droits nuls : ce secteur s'est rapidement développé lors de l'ouverture puis l'élargissement du contingent, et progresse aujourd'hui plus prudemment afin de saturer l'accès à droits nuls sans prendre le risque de dépasser les limites du contingent. En effet, la demande intérieure pour des viandes sans hormone, émanant essentiellement des grandes villes côtières étatsuniennes, s'oriente soit sur des animaux certifiés sans aucun promoteur de croissance (« *Never Ever 3* »), soit sur des produits issus des cahiers des charges privés moins coûteux et échappant aux contrôles de l'État. La filière sans hormone a exporté près de 23 000 téc de viande bovine vers l'UE en 2014<sup>4</sup>, soit 9% des importations européennes de viande bovine fraîche et congelée.

<sup>3</sup> Compléments alimentaires administrés en élevage bovin et porcin afin d'améliorer les performances de croissance des animaux.

<sup>4</sup> Selon Eurostat. Les douanes étatsuniennes donnent un chiffre beaucoup plus élevé (32 000 téc).

## DESCRIPTION DES CONTINGENTS «PANEL HORMONES» ET HILTON

Nom du contingent	Capacité	Pays accédant	Conditions d'accès
« Panel hormones » (règlement CE N° 617/2009 puis UE N° 464/2012)	20 000 t jusqu'en 2011/2012 puis 48 200 t à partir de 2013/2014	États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Uruguay,	Viandes fraîches, réfrigérées ou congelées issues de bœufs ou génisses de moins de 30 mois, sans utilisation d'anabolisants, ayant reçu une alimentation contrôlée au cours des 100 jours précédant leur abattage (1)
Hilton (règlement CE N° 937/97 puis CE N° 810/2008)	11 500 t	États-Unis et Canada	Viande fraîche, réfrigérée, congelée ou salée/séchée, issues de bovins de moins de 30 mois, sans utilisation d'anabolisants, ayant reçu une alimentation contrôlée au cours des 100 jours précédant leur abattage (2)

(1) Rations contenant au moins 62% (en MS) de concentrés et/ou coproduits issus de céréales fourragères qui atteignent ou dépassent une teneur en énergie métabolisable supérieure à 12,26 MJ/kg MS. Les animaux reçoivent, en MS, au moins 1,4% de leur poids vif / j de la ration décrite ci-dessus.

(2) Nourriture équilibrée, à haute consommation énergétique contenant au moins 70% de grains, d'un poids total minimal de 20 livres (soit 9,1 kg) par jour.

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

Il s'agit à plus de 95% de morceaux désossés réfrigérés. Les viandes envoyées sont principalement des carcasses partiellement compensées (souvent sans collier ni caparaçon) et des découpes nobles d'arrières de bœufs et génisses (filet, faux-filet, entrecôte...). L'intégralité de ces volumes bénéficie de droits de douane réduits dans le cadre de deux contingents<sup>5</sup> :

• **Le contingent négocié en 2009 à la suite du « panel hormones »**. Selon les protocoles d'accord signés par l'Union européenne avec les États-Unis et le Canada, ce contingent à droits de douane nuls est géré sur la règle du « premier arrivé, premier servi », la capacité annuelle du contingent étant répartie sur les quatre trimestres. Les protocoles d'accord ont défini l'élargissement progressif du contingent de 20 000 t lors de la campagne 2011/12, à 48 200 tonnes pour la campagne 2013/14. D'autres exportateurs y ont désormais accès. Sur la campagne 2014/15, il a été rempli à 99%.

• **Le contingent Hilton** de 11 500 t spécifique au Canada et aux USA, géré sur une base mensuelle selon la méthode de l'examen simultané des certificats d'importation (« licences »). Ce contingent n'est quasiment pas utilisé (taux d'utilisation inférieur à 5% en 2014/15) en raison de droits de douane fixés à 20%. Le Canada pourra toutefois y accéder à droits nuls dès la mise en œuvre du CETA<sup>6</sup>.

Enfin, les États-Unis ont accès aux contingents de **viande congelée**, consolidés après les accords du GATT et ouverts à tous les membres de l'OMC :

- Un contingent de 53 000 tonnes à 20% de droits de douane, saturé tous les ans ;
- Un contingent de 43 000 téc à 20% de droits de douane réservé à la transformation, dont le taux de remplissage dépasse rarement 15% ;
- Un contingent de 11 703 téc à 20% + 0,994 à 2,138 €/kg de droits de douane réservé à la transformation, totalement inutilisé.

## Les débouchés de la viande bovine étatsunienne en Europe

Les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne réceptionnent la majorité des importations européennes de viande bovine étatsunienne (respectivement 57%, 27% et 11% des volumes). Celles-ci fournissent deux types de marchés très distincts : des marchés plutôt *low-cost*, notamment chez les *discounters* allemands, et des marchés haut-de-gamme, en restauration, voire en boucherie. La RHD, qui absorbe actuellement la majorité des viandes nord-américaines sur le sol européen, s'approvisionne par des grossistes importateurs de renommée internationale (Cremonini, Metafoods Europe, Albers Food, Giraudi...). Une grande partie du bœuf importé via les Pays-Bas est ensuite répartie sur l'ensemble de l'UE.

À l'heure actuelle, les faibles disponibilités en viande étatsunienne sans hormone contribuent à limiter leur percée sur les marchés à faible valeur ajoutée. En marketant le savoir-faire de la filière viande américaine, certains détaillants peuvent valoriser une entrecôte étatsunienne plus de 80 €/kg !



Viande étatsunienne sur l'étal d'une boucherie haut-de-gamme bruxelloise

Si le contingent tarifaire pour les viandes étatsuniennes était largement augmenté (ou les barrières tarifaires abaissées) dans le cadre du futur accord de libre-échange UE-USA, les segments les plus qualitatifs du marché européen ne suffiraient plus pour absorber les volumes supplémentaires. Le cycle de recapitalisation s'achèvera fatalement, et avec lui le manque de viande sur le marché nord-américain : les rapports de prix UE/USA reviendront alors à la normale et l'envoi de grandes quantités de bœuf attaquerait le marché européen milieu de gamme.

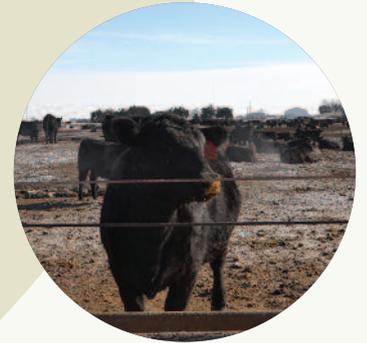
<sup>5</sup> Hors quota, les viandes bovines fraîches et réfrigérées importées par l'UE doivent s'acquitter d'un droit de douane de 12,8% + 3€/kg. En 2014, cela aurait représenté, pour les viandes étatsuniennes, un droit équivalent *ad valorem* d'environ 45%.

<sup>6</sup> Comprehensive Economic and Trade Agreement, accord de libre-échange UE-USA.

2

# DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE COMPÉTITIFS MAIS EXPOSÉS AUX ALÉAS

La production de viande bovine aux États-Unis est caractérisée par une phase de naissance très extensive et dépendante du climat, et par des systèmes d'engraissement en *feedlot* très intensifs, basés sur une alimentation de type maïs + concentré. L'avantage compétitif étatsunien est principalement lié aux exploitations d'engraissement qui font face à des coûts de production 40% moins élevés que les ateliers français. Néanmoins, les systèmes américains subissent des coûts d'alimentation plus élevés et surtout plus volatils que les systèmes français.



## Des exploitations bovines principalement concentrées dans le centre du pays

La production de viande bovine aux États-Unis est organisée autour de deux types d'exploitations : les naisseurs et les engraisseurs.

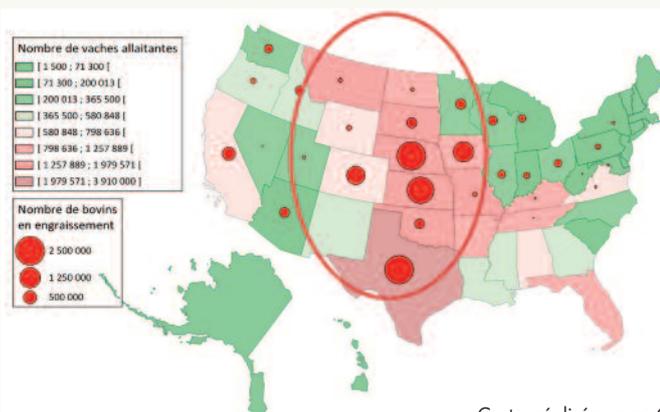
La production, bien que répartie sur l'ensemble du territoire, est concentrée sur les États du centre du pays, le long d'une ligne allant du Texas au Dakota du Nord, tant pour les systèmes naisseurs que d'engraissement.

La localisation des exploitations est étroitement liée à l'utilisation des terres dans les différents États. Les ateliers de naissance utilisent des terres peu adaptées à la production de grandes cultures et sont donc présents dans tous les États où l'on trouve une importante surface non

labourable. Les 5 premiers États naisseurs (Texas, Missouri, Oklahoma, Nebraska et Dakota du Sud) ne représentent que 38% des vaches allaitantes américaines.

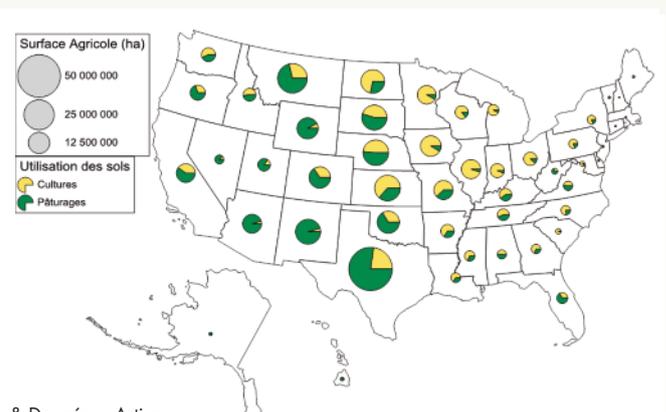
La localisation de l'engraissement est dépendante à la fois des disponibilités en maigre et en alimentation animale. À ce titre, il a lieu dans les rares États où herbe et grandes cultures se répartissent les surfaces agricoles de manière relativement équilibrée. À l'inverse des exploitations de naissance, l'engraissement est donc fortement concentré : les 5 premiers États producteurs (Texas, Nebraska, Kansas, Iowa et Colorado) détiennent 73% des bovins en engraissement.

LOCALISATION DES BOVINS AUX ÉTATS-UNIS (VACHES ALLAITANTES ET BOVINS EN ENGRAISSEMENT) EN 2012



Cartes réalisées avec Cartes & Données - Artique

UTILISATION DES SOLS DANS LES DIFFÉRENTS ÉTATS DES ÉTATS-UNIS (DONNÉES 2012)



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA-NASS. Census of agriculture

## Un maillon naissance très extensif

Le système de production utilise peu de bâtiments et est basé sur un pâturage très extensif des vaches et de leurs veaux jusqu'au sevrage (6 à 10 mois) tout au long de l'année. Les veaux peuvent être préparés à l'engraissement (c'est-à-dire « repoussés » durant l'hiver) sur l'exploitation de naissance si les conditions climatiques et les réserves en fourrages le permettent.

Selon le recensement agricole de 2012, les États-Unis comptent près de 780 000 détenteurs de vaches nourrices. La taille moyenne d'une exploitation allaitante est de 40 vaches mais les exploitations de plus de 100 vaches, soit 20% des détenteurs, concentrent 53% des effectifs (22% en France). Les *ranchs* de moins de 40 vaches correspondent à une diversification de l'exploitation ou à un complément de revenu pour des agriculteurs double-actifs.

Les systèmes de naissance sont raisonnés dans une perspective de minimisation des coûts : l'adaptation des races aux conditions climatiques (Angus et Hereford au Nord, Brahman au Sud, en race pure ou en croisement) permet aux éleveurs de s'affranchir de bâtiments coûteux pour loger les animaux. Les qualités maternelles et les facilités de vêlage font d'ailleurs partie des objectifs principaux de leurs schémas de sélection. Enfin, la pratique la plus répandue est le vêlage de fin d'hiver ou de début de printemps, qui permet de bénéficier des disponibilités importantes en fourrages lors de la pousse de l'herbe.

Toutefois, ces systèmes extensifs sont particulièrement exposés aux aléas climatiques : ainsi, les sécheresses répétées de 2010 à 2014 ont nettement accéléré la décapitalisation allaitante, notamment au Texas. Ils sont également très dépendants des prix de vente des brouards, eux-mêmes déterminés en fonction des disponibilités en animaux maigres, mais surtout de la rentabilité des stades engraissement et repousse, et, *in fine*, des cours de l'alimentation animale.

## Un maillon intermédiaire : la repousse

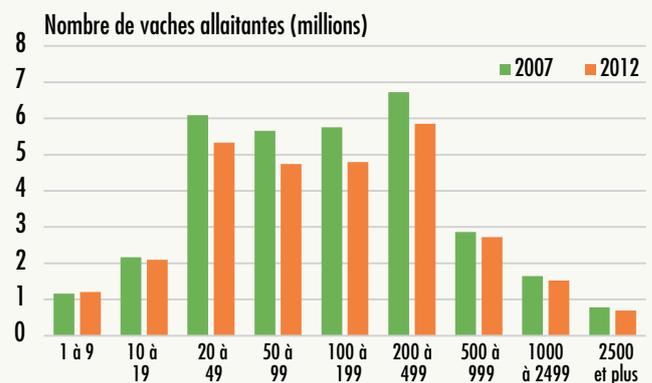
Avant la phase d'engraissement, les animaux sont repoussés selon des modalités variables. Alors qu'en été et au printemps ils sont le plus souvent au pâturage, ils sont alimentés en hiver et à l'automne à partir de foin, de blé d'hiver ou de résidus de cultures. Cette étape de repousse, ou post-sevrage, peut durer de 3 à 10 mois. Elle a pour objectif de préparer les animaux à l'engraissement à frais réduits, en particulier durant l'hivernage, et d'homogénéiser les lots de brouards. Les différents modes d'élevage et de repousse permettent en outre d'étaler l'offre d'animaux d'engraissement tout au long de l'année.

Cette étape est soit effectuée par l'exploitation de naissance, soit par l'engraisseur, soit encore par une exploitation indépendante. Ces derniers, qui sont souvent producteurs de grandes cultures, sont dénommés « *backgrounders* ».



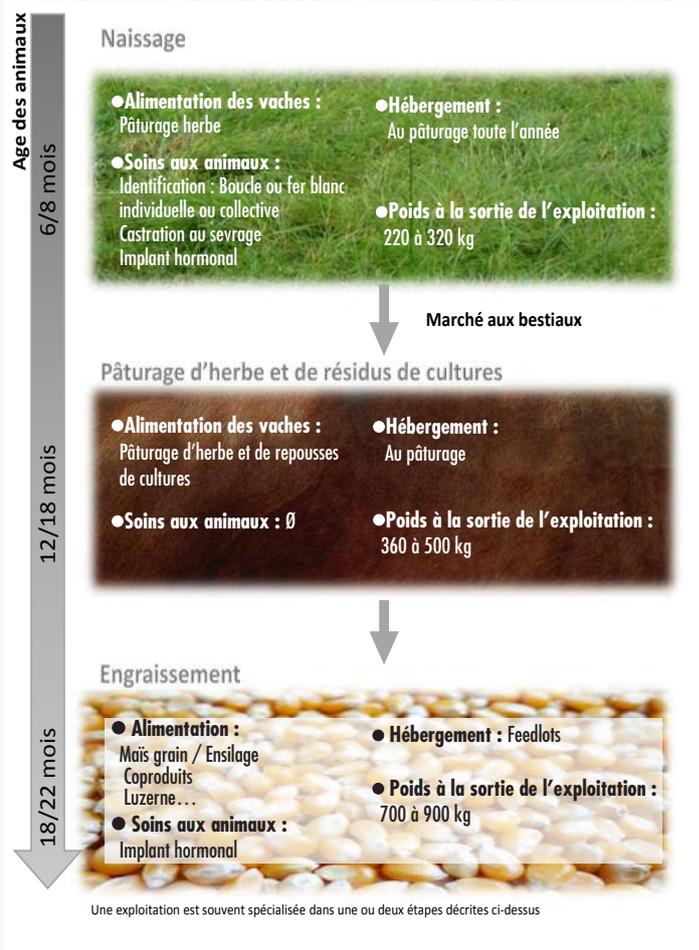
Vue sur un ranch au Nebraska

## RÉPARTITION DES VACHES ALLAITANTES PAR TAILLE D'EXPLOITATION



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA-NASS

## ORGANISATION CLASSIQUE DE L'AMONT DE LA FILIÈRE VIANDE BOVINE



Source : GEB - Institut de l'Élevage

## 2 DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE COMPÉTITIFS MAIS EXPOSÉS AUX ALÉAS



Exemple de repousse sur résidus de maïs

### Un engraissement plus concentré et très intensif

Plus de 70% des animaux engraisés aux États-Unis le sont dans environ 700 *feedlots* de très grande capacité, soit moins de 3% des exploitations détentrices de bovins à l'engrais.

Le système d'engraissement étatsunien est, du fait de sa structure, dépendant du cours des matières premières. En effet, alors que la ration des ateliers naisseurs est principalement composée d'herbe pâturée, l'engraissement se base sur une ration de maïs ensilage, maïs grain et concentrés protéiques : coproduits des industries agroalimentaires (voir encadré), luzerne et, dans une moindre mesure, tourteau de soja.

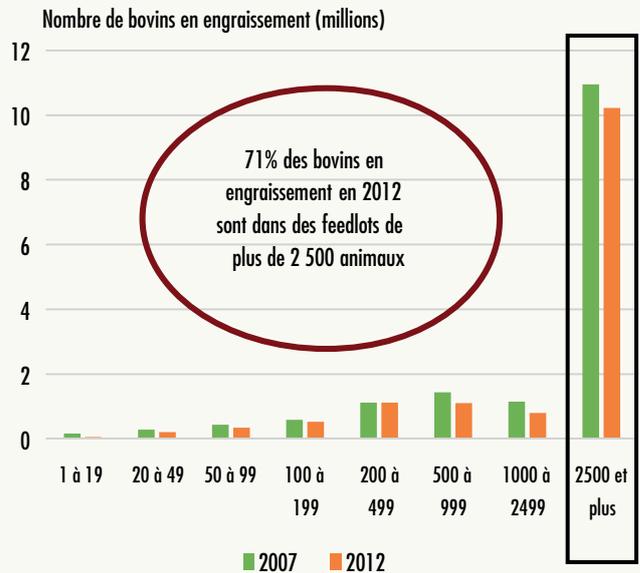
Cette alimentation permet d'engraisser des animaux repoussés sur une durée courte variant de 120 à 200 jours environ avec un GMQ recherché de 1,5 à 1,7 kg / jour et utilisation systématique de facteurs de croissance (voir partie 5), pour des poids cibles oscillant entre 350 et 400 kg de carcasse à 18-22 mois. Une conduite alternative consiste à engraisser des veaux sevrés non repoussés de 6 à 12 mois pendant 10 mois, avec des poids cibles similaires. L'engraissement des animaux à l'herbe est beaucoup plus rare et sert une fraction minoritaire du marché intérieur (moins de 5%).

Peu d'investissements en bâtiment sont nécessaires pour l'engraissement. En effet, les enclos sont extérieurs et les infrastructures sont limitées : auge, clôtures, éventuellement structures permettant aux animaux de s'abriter du vent ou d'être à l'ombre. La productivité des animaux est donc très affectée par les saisons et les conditions climatiques.



Feedlot avec ombrage, Nebraska

### RÉPARTITION DES BOVINS EN ENGRAISSEMENT PAR TAILLE D'EXPLOITATION AUX ÉTATS-UNIS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après USDA-NASS

### Des coproduits d'éthanol largement utilisés

L'impact de l'explosion des agrocarburants lors des années 2000 sur les prix du maïs a été en partie compensé par la fabrication de coproduits riches en protéines réputées pour leur forte digestibilité dans le rumen et pour leurs prix très compétitifs.

Ces drêches de distillerie sont distribuées pour 42% au secteur bovin viande. Elles peuvent être administrées sous forme humide ou sèche, et éventuellement séparées des solubles (« sirop de maïs ») par centrifugation.

En engraissement, les drêches de distillerie constituent un complément protéique lorsqu'elles ne dépassent pas 15% des apports en matière sèche. Lorsqu'elles abondent 25 à 30% de la ration, leur apport en énergie se substitue alors pour partie au maïs grain. Au-delà de cette limite, leur forte concentration en soufre peut provoquer des troubles chez l'animal (polio). Distribués séparément à hauteur de 5 à 10% des apports en matière sèche, les solubles apportent énergie et protéine mais jouent avant tout un rôle de liant, et permettent d'augmenter l'appétence des rations.

Les drêches de distillerie peuvent également apporter un complément protéique et énergétique dans l'alimentation des vaches allaitantes. Les solubles sont en particulier utilisés dans les exploitations ayant accès à un foin de mauvaise qualité.

Si le maïs représente toujours près de 60% des matières premières utilisées dans la fabrication d'aliments du bétail (hors fourrages, toutes espèces animales confondues, en % de matière sèche), la part des drêches de distillerie atteint désormais 12%. En comptant les issus de meunerie et d'amidonnerie, la part des coproduits de l'industrie agroalimentaire atteint 18%, soit bien plus que celle du tourteau de soja (13%).

# Comparaison de la compétitivité des exploitations françaises et américaines

## Méthodologie

Les données proviennent du traitement des résultats du réseau **Agribenchmark** pour la période 2009-2013. Un des objectifs de ce réseau est de comparer les revenus, prix et coûts de production des exploitations productrices de viande bovine à travers le monde, en utilisant des données provenant de fermes ou de cas-types représentatifs des systèmes de production de plus de 30 pays.

Aux États-Unis, ce sont les experts de l'université de l'État du Kansas et de l'Agricultural Food Policy Center à l'université de Texas A&M qui ont sélectionné des fermes-types dans le Montana (un important État producteur de maigre des Rocheuses, à la frontière avec l'Alberta canadien) et le Kansas (un important État producteur de maigre et de bovins finis). En France, les cas-types sont issus des Réseaux d'Élevage INOSYS, observatoire technico-économique commun à l'Institut de l'Élevage et aux Chambres d'Agriculture.

Deux grands types d'ateliers sont distingués : les systèmes naisseurs d'une part et les systèmes engraisseurs d'autre part. Pour la France, nous avons sélectionné 3 systèmes naisseurs et 3 systèmes engraisseurs, dont 2 systèmes naisseurs-engrailleurs qui se retrouvent dans les deux catégories. Pour les États-Unis, 2 systèmes naisseurs et 2 systèmes engraisseurs spécialisés ont été retenus.

Les systèmes naisseurs français et américains disposent tous d'une main d'œuvre essentiellement familiale. Ils s'opposent toutefois par des taux de chargement à l'hectare très différents, liés à des disponibilités en surface beaucoup plus élevées aux États-Unis, mais avec de bien moindres potentiels (on parlerait de parcours en France) : on compte 4,5 à 10 ha par vache et sa suite dans les systèmes étatsuniens étudiés, contre 1,2 à 1,4 ha en France.

L'opposition entre les systèmes d'engraissement français et américains est encore plus radicale. D'un côté, les exploitations françaises finissent un faible nombre d'animaux, emploient une main d'œuvre familiale, utilisent une surface fourragère importante et produisent la majeure partie de l'aliment d'engraissement elles-mêmes. De l'autre, les *feedlots* américains regroupent des milliers voire des dizaines de milliers d'animaux, emploient une main d'œuvre salariée, n'exploitent pas de surfaces fourragères et sont donc fortement dépendants des achats extérieurs d'aliments.

## DESCRIPTION DES SYSTÈMES NAISSEURS RETENUS

	FR-80B	FR-80	FR-85	US-160	US-500
Pays	France	France	France	USA	USA
Région	Pays de la Loire	Limousin	Limousin	Kansas	Montana
<b>SAU (ha)</b>	104	112	104	1 198	9 948
<i>dont prairies pâturées</i>	61%	62%	66%	100%	97%
<i>dont SFP ensilée</i>	30%	34%	32%	-	3%
<b>Nbre ETP</b>	0,40	0,58	0,93	0,30	1,86
<i>dont familiale</i>	100%	100%	100%	68%	65%
<b>Nbre de vaches allaitantes</b>	78	79	84	159	500
<b>Veaux sevrés /an /100 VA</b>	90	90	90	92	90
<b>Age au sevrage (jours)</b>	262	223	282	210	210
<b>Poids au sevrage (kg)</b>	328	271	308	295	241

Code des cas types : [Pays] [Nombre de têtes de reproductrices moyen]  
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Agribenchmark

## DESCRIPTION DES SYSTÈMES D'ENGRAISSEMENT RETENUS

	FR-60	FR-70	FR-200	US-7200	US-75 000
Pays	France	France	France	USA	USA
Région	Pays de la Loire	Limousin	Pays de la Loire	Kansas	Kansas
<b>SAU (ha)</b>	77	41	41	65	395
<i>Part aliments achetés hors minéraux (%MS)</i>	24%	10%	24%	100%	100%
<b>Nbre ETP</b>	0,26	0,42	0,83	6,66	25,97
<i>dont familiale</i>	100%	100%	100%	0%	0%
<b>Nbre d'anx engraisés /an</b>	61	69	200	7 255	75 000
<b>Durée d'engrt (jours)</b>	243	241	300	191	145
<b>Poids vif fini (kg)</b>	720	600	735	578	609
<b>GMQ (g/j)</b>	1 540	1 232	1 410	1 444	1 701

Code des cas types : [Pays] [Nombre d'animaux finis moyen]  
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Agribenchmark

## 2 DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE COMPÉTITIFS MAIS EXPOSÉS AUX ALÉAS

### Comparaison des coûts de production pour les ateliers naisseurs

#### ● Alimentation

L'alimentation des animaux est assurée en majeure partie par le pâturage tant dans les ateliers naisseurs français qu'américains.

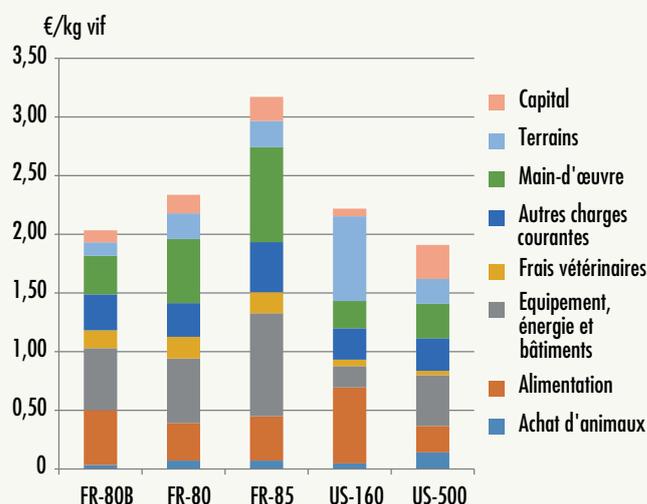
Les coûts de l'alimentation (aliment acheté et frais afférents à la production d'aliment) sont en moyenne proches entre les deux pays. Mais au-delà de cette moyenne, la variabilité entre systèmes d'un même pays est forte. Ainsi, alors que l'exploitation US-500 a des coûts alimentaires très faibles (0,22 €/kg vif en moyenne sur 2009-2013), ceux de l'exploitation US-160 sont particulièrement élevés (0,65 €/kg vif), dépassant même les frais alimentaires des exploitations françaises étudiées (de 0,32 € à 0,47 €/kg vif). L'exploitation US-500 bénéficie en effet de surfaces par animal plus étendues que l'exploitation US-160 (10 ha/vache allaitante contre 4,5), qui a des frais d'achat d'aliments et d'engrais élevés.

#### ● Décomposition et comparaison du coût de production

Les surcoûts endossés par les exploitations françaises pour la production de maigre se situent surtout au niveau de la main d'œuvre (+0,31 €/kg vif en moyenne par rapports aux ateliers étatsuniens étudiés), de l'équipement et des bâtiments (+0,31 €/kg vif). En effet, équipements et bâtiments sont réduits à leur plus simple expression aux États-Unis. L'utilisation des surfaces en herbe y est beaucoup plus extensive, la mécanisation étant souvent réduite à du matériel de transport (quads, pick-ups) et à un gyrobroyeur. Les bâtiments destinés à héberger les animaux sont beaucoup plus rudimentaires, même dans les États septentrionaux<sup>1</sup> où les températures peuvent descendre très bas en hiver. Quant à la main d'œuvre, elle n'est pas plus nombreuse aux États-Unis pour élever davantage de vaches, avec des systèmes extrêmement simplifiés : l'utilisation de races rustiques aux vêlages faciles et aux bonnes qualités maternelles permet de minimiser le temps de travail, malgré la menace que font peser les prédateurs sur les troupeaux situés dans les réserves naturelles.

Ces surcoûts sont en grande partie contrebalancés par les coûts de terrain par kg vif produit, plus faibles en France : malgré une productivité très limitée, le prix des pâturages aux États-Unis atteint en moyenne 3 000 €/ha. Les terres louées ne sont pas plus attractives : par exemple, le coût du foncier locatif nécessaire à l'alimentation d'une vache et son veau à l'automne atteindrait 35 € par mois dans le Dakota du Nord<sup>2</sup>. Au total, les différences de coûts de production des systèmes naisseurs entre les pays sont moins grandes que les différences entre systèmes naisseurs d'un même pays.

### DÉCOMPOSITION DU COÛT DE PRODUCTION DANS LES ATELIERS NAISSEURS CONSIDÉRÉS (MOYENNE 2009-2013)



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Agribenchmark

En France, le système FR-85 est le seul naisseur pur des ateliers considérés. Les charges fixes des autres systèmes naisseurs français sont diluées dans un atelier d'engraissement, ce qui contribue à diminuer leur coûts.

### Des revenus hétérogènes mais orientés à la hausse

Les exploitations étatsuniennes de naisseur dégagent des revenus très hétérogènes : sur la période 2009-2013, l'exploitation US-160 n'a dégagé des revenus<sup>3</sup> positifs qu'en 2011. À l'inverse, les revenus de la ferme US-500 étaient positifs de 2011 à 2013, et atteignaient 120 USD par vache présente en fin de période (90 €).

La hausse exceptionnelle des prix de la viande étatsunienne depuis début 2014 (cf. partie 1) a permis de dégager des marges à tous les stades de la filière : au 1<sup>er</sup> semestre 2015, le prix moyen des animaux maigres sur le marché directeur d'Oklahoma City culminait 65% au-delà de sa valeur moyenne de 2009-2013. Cette hausse permet ainsi aux ateliers naisseurs de dégager des marges record, qui constituent de véritables incitations à la recapitalisation et, *in fine*, à la progression de la production : selon le Sterling Beef Profit Tracker, la marge brute moyenne (chiffres d'affaires – charges opérationnelles) au stade naisseur serait passée de 243 USD/vache (180 €) en 2013 à 606 USD/vache (540 €) en 2015.

Les coûts de production des *feedlots* auraient progressé de 30% de 2013 à 2015, en raison du seul bond du prix du maigre. Mais, avec la hausse du prix des bouillons finis (+40%) et le plafonnement des cours de l'alimentation animale, la plupart des engraisseurs étatsuniens, dont les marges sont habituellement minimales, ressortent gagnants de ces nouveaux rapports de prix.

<sup>1</sup> NSDU Extension Service N.D. Agricultural Experiment Station, 2011, Winter management of the beef cow herd.

<sup>2</sup> Sources : USDA (prix de vente) et North Dakota State University (prix de location)

<sup>3</sup> Après paiement de toutes les charges et avec comptabilisation du coût du capital, des terrains et de la main d'œuvre familiale au coût d'opportunité.

## Comparaison des coûts de production pour les ateliers d'engraissement

Les coûts de production totaux sont nettement plus élevés dans les trois ateliers d'engraissement français que dans les deux *feedlots* étatsuniens étudiés par *Agribenchmark*. En moyenne sur la période 2009-2013, dans une période où le taux de change €/USD était particulièrement surévalué, le coût de production par kg de carcasse d'animal fini était de 4,68 € sur la moyenne des 3 exploitations françaises contre 2,85 € sur la moyenne des 2 exploitations américaines. Le surcoût « moyen » pour les exploitations françaises étudiées était ainsi de 1,83 €/kg carcasse, ou +64%.

### ● Achat des animaux maigres

Les animaux maigres, premiers postes de dépense dans les deux pays, étaient légèrement moins onéreux aux États-Unis qu'en France sur la période 2009-2013 : en moyenne 1,94 €/kg vif contre 2,23 €/kg vif sur l'échantillon considéré.

### ● Alimentation<sup>4</sup>

Le poste alimentaire, qui constitue le 2<sup>ème</sup> plus gros poste de dépenses pour les *feedlots* américains et le 3<sup>ème</sup> pour les ateliers français, est le seul pour lequel les exploitations françaises dépensent moins : 0,48 €/kg de carcasse en France contre 0,72 €/kg de carcasse aux États-Unis (moyenne 2009-2013). Ces économies sont expliquées par la relative autonomie fourragère des exploitations françaises (75% à 90% des apports de matière sèche), contrairement aux *feedlots* étatsuniens étudiés qui achètent la totalité des aliments d'engraissement.

Les coûts alimentaires ont ainsi augmenté nettement plus aux États-Unis qu'en France entre 2009 et 2012, en raison de la forte dépendance des *feedlots* aux cours des matières premières agricoles.

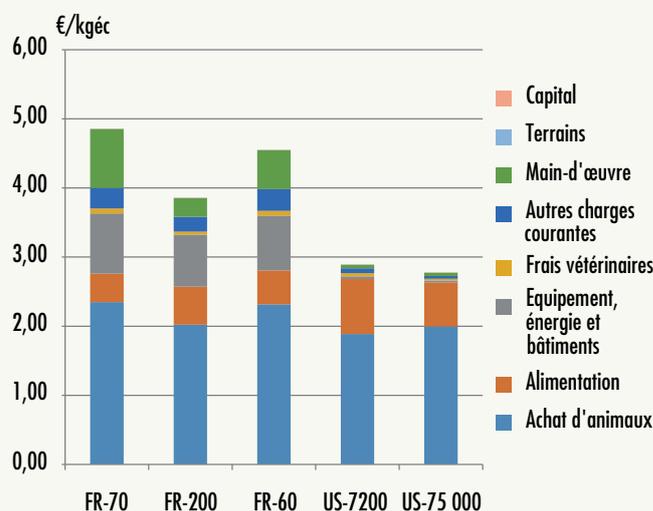
### ● D'importantes économies d'échelle aux États-Unis par rapport à la France...

Aux États-Unis, le regroupement de nombreux animaux sur une surface très réduite permet d'importantes économies d'échelle : ramenés au kg de viande produite, les charges fixes sont quasiment négligeables.

Les frais de main d'œuvre annuels des *feedlots* américains, dont le coût horaire est en moyenne plus bas qu'en France, sont en outre minimisés par le haut niveau de mécanisation, et expliquent un tiers du différentiel avec les systèmes français, soit 51 centimes par kg de carcasse.

De même, le système américain d'engraissement se démarque par des coûts d'équipement, de bâtiments et d'énergie presque négligeables, et inférieurs de 77 centimes par kg de carcasse aux coûts français, expliquant la moitié du différentiel spécifique à l'étape de finition. De même, le coût d'opportunité du capital investi par kg produit est très faible.

## DÉCOMPOSITION DU COÛT DE PRODUCTION DANS LES ATELIERS D'ENGRASSEMENT CONSIDÉRÉS (MOYENNE 2009-2013)



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Agribenchmark

### Un Farm Bill 2014 généreux

Le Farm Bill 2014 n'a pas introduit d'aides couplées à la production de viande bovine. Toutefois, il a permis la mise en œuvre de programmes d'assurance contre les calamités agricoles, qui se traduisent en versements directs plafonnés à 125 000 USD par an et par personne. Deux mesures phares concernent le secteur bovin viande :

- Un programme d'indemnité pour les ruminants, qui compense des taux de mortalité anormalement élevés en raison d'incidents liés au climat ou aux prédateurs protégés. L'indemnité couvre jusqu'à 75% du prix de marché des animaux morts.
- Un programme d'indemnité fourrages, qui encadre les compensations aux éleveurs faisant face à une sécheresse (définie selon le U.S. Drought Monitor, voir graphique de la partie 1). Les paiements compensatoires peuvent atteindre jusqu'à 60% des coûts d'alimentation mensuels estimés, le nombre de mois d'indemnisation dépendant de la sévérité de la sécheresse. Cette mesure étant rétroactive jusqu'en 2012, l'Université de Nebraska-Lincoln estime que les éleveurs de ruminants du Nebraska pourraient toucher au total jusqu'à 100 millions USD de compensation pour les pertes encaissées en 2012-2014.

### ● ... Mais peu d'économies d'échelle entre les deux exploitations américaines considérées

Chaque année, l'exploitation US-75 000 engraisse 10 fois plus de bovins que l'exploitation US-7200. Cependant, le coût de production par kg de carcasse en moyenne sur la période 2009-2013 n'était que 5% plus bas dans le *feedlot* le plus gros. Ces économies sont expliquées presque entièrement par une alimentation moins onéreuse (-25%), alors que le prix d'achat des animaux (achetés plus lourds) est plus élevé (+5%). Il s'agit donc plutôt d'économies liées au pouvoir de marché (sur l'aliment du bétail), que d'économies d'échelle rigoureusement techniques.

<sup>4</sup> Les chiffres du poste alimentaire compilés dans *Agribenchmark* incluent le coût des aliments achetés, mais aussi le coût lié à la production d'aliments intra-consommés.

3

# UN MAILLON ABATTAGE CONCENTRÉ ET ULTRA-COMPÉTITIF

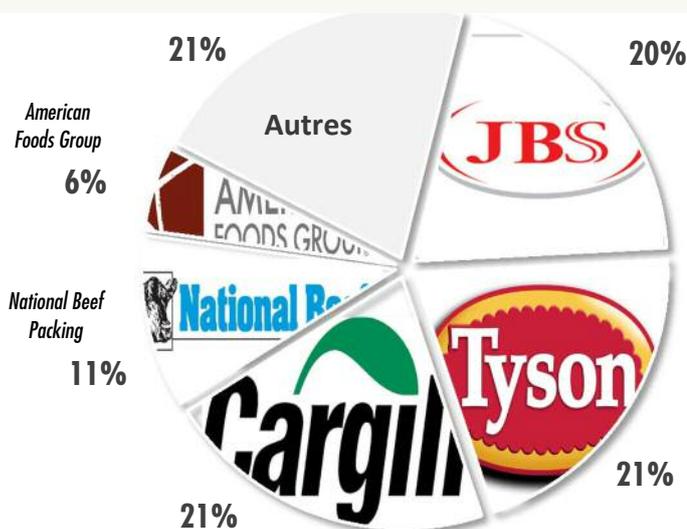
Le secteur de l'abattage aux États-Unis s'articule autour de trois mastodontes au rayonnement mondial. Leurs outils affichent des capacités d'abattage impressionnantes, 10 à 15 fois supérieures aux principaux outils français, et s'appuient sur la décontamination des carcasses en bout de chaîne pour optimiser leurs coûts. Parmi ces géants industriels, deux ont obtenu un agrément de l'USDA ouvrant la porte aux exportations vers l'Union européenne.



## Forte concentration économique des entreprises d'abattage

Les cinq premiers groupes d'abattage contrôlent près de 80% des volumes de production de viande bovine aux États-Unis (60% en France).

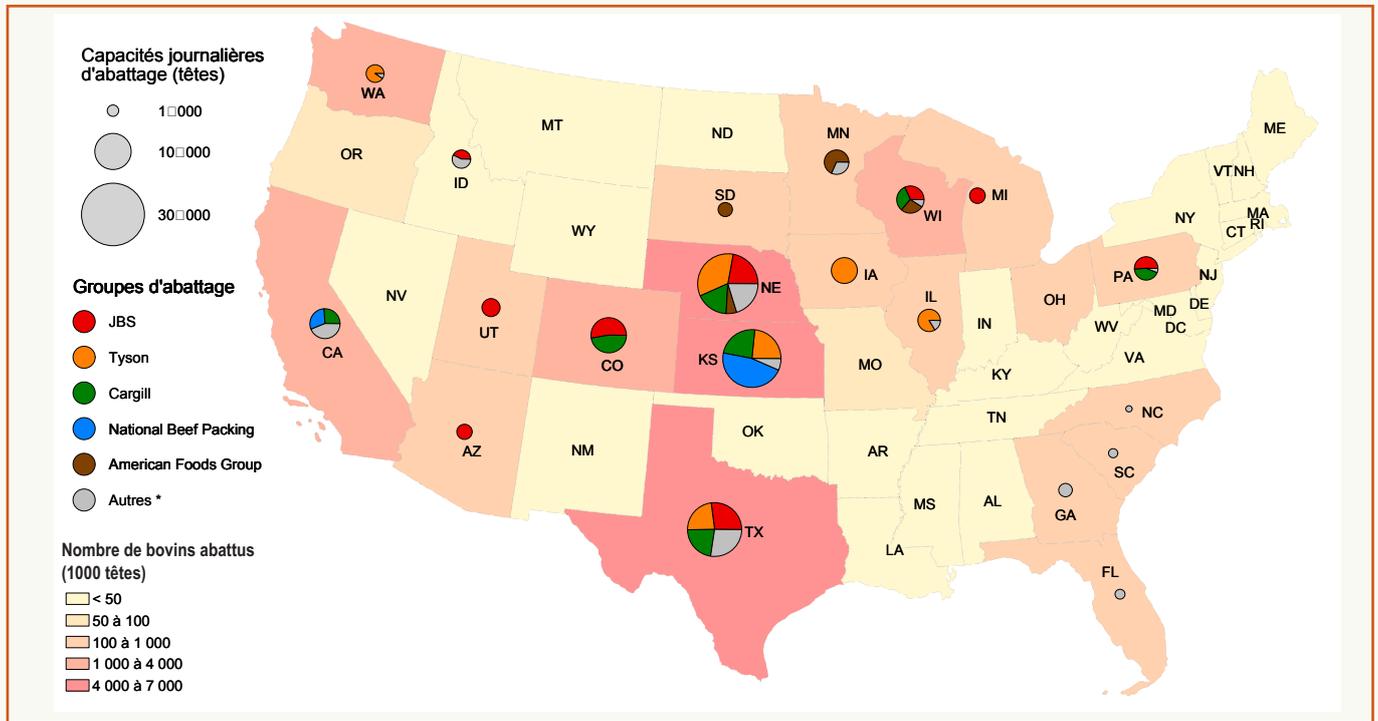
PRINCIPAUX GROUPES D'ABATTAGES AUX ÉTATS-UNIS  
ET PART DANS LA PRODUCTION NATIONALE DE GROS BOVINS EN 2012



Les trois premiers groupes (JBS, Tyson, Cargill) ont des activités multiples (protéines animales, cuirs, produits transformés... voire même des activités beaucoup plus éloignées de l'agro-alimentaire) dans des bassins de production et de commercialisation variés à travers le monde. À ce titre, les risques économiques sont répartis sur l'ensemble de leurs activités et de leurs bassins de production. La résistance de ces *Global Players* en cas de retournement de conjoncture sur le marché américain du bœuf jette les bases d'une poursuite de la concentration économique... lorsque les autorités de la concurrence ne la freinent pas (comme ce fut le cas lors du rachat avorté de National Beef par JBS en 2008).

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après d'après Cattle Buyers Weekly

## RÉPARTITION DES 55 PRINCIPAUX OUTILS D'ABATTAGE AUX ÉTATS-UNIS (95% DE LA PRODUCTION)



\* Entreprises d'abattage détenant un outil d'une capacité supérieure à 200 têtes par jour.

Source : Elaboration GEB-Institut de l'Élevage d'après USDA, Cattle Buyers Weekly, presse et estimations. Cartographie Cartes et Données.

La concentration du maillon abattage au niveau régional est variable selon les bassins de production. Dans plusieurs États (Utah, Arizona, Dakota du Sud, Michigan, Iowa), un seul opérateur est en situation de quasi-monopole. Dans les

trois plus gros États producteurs (Texas, Kansas, Nebraska), qui regroupent à eux seuls 60% de l'abattage national, JBS, Tyson, Cargill et National Beef partagent le marché avec d'autres opérateurs plus modestes.

## PROFIL DES 4 PRINCIPAUX GROUPES D'ABATTAGE BOVIN AUX ÉTATS-UNIS

	JBS	Tyson Foods	Cargill	National Beef Packing
Chiffre d'affaires 2014	50 Mds USD	38 Mds USD	135 Mds USD	8 Mds USD
Nombre total d'employés	200 000	124 000	143 000	8 000
Localisation siège social	Brésil	États-Unis (Arkansas)	États-Unis (Minnesota)	États-Unis (Kansas)
Secteurs d'activité	Viandes bovines et porcines, volaille, produits transformés, cuirs, biodiesel, collagène, produits d'hygiène, métaux	Viandes bovines et porcines, volaille, plats préparés	Matières premières agricoles (négoce, stockage), énergie, produits financiers, viandes bovines et porcines, alimentation animale, ingrédients, services aux agriculteurs	Viandes bovines, cuirs, transport
Implantations industrielles dans le secteur des viandes	Mercosur, États-Unis, Canada, Mexique, Australie, Chine, Italie, Porto Rico	États-Unis, Chine, Inde	États-Unis, Canada	États-Unis
Nombre d'outils d'abattage bovin aux USA	9	7	8	3
Capacité journalière d'abattage bovin aux USA	27 000 têtes	29 000 têtes	26 000 têtes	14 000 têtes
Nombre d'abattoirs bovins agréés pour l'UE	1	1	0	1
Spécificités dans le secteur viande bovine	Feedlots en propre (via la société Five Rivers) d'une capacité de près de 1 million de têtes.	Marques nationales reconnues. La gamme de produits la plus large en premium comme en transformation.	Feedlots en propre d'une capacité de 280 000 têtes. Positionnement moyen/bas de gamme.	Positionnement premium grâce à un partenariat avec le groupement de producteurs US Premium Beef sur près de 800 00 bovins.

Source : GEB - Institut de l'Élevage, IFIP et ITAVI d'après diverses sources

### 3 UN MAILLON ABATTAGE CONCENTRÉ ET ULTRA-COMPÉTITIF

## Concentration industrielle des abattoirs : des économies d'échelle évidentes

Les unités d'abattage étatsuniennes affichent des capacités 10 à 15 fois supérieures à celles des principaux outils français. Les cadences dans les outils étatsuniens sont en outre six fois supérieures, en grande partie grâce à un paradigme totalement différent en matière d'hygiène : la décontamination y remplace en effet les mesures préventives mises en place tout au long des chaînes d'abattage européennes.

Les abattoirs étatsuniens des quatre principaux groupes affichent une capacité journalière d'abattage de 3 200 têtes en moyenne (min : 1 100 têtes ; max : 6 500). Au sein des 4 principaux groupes, l'optimisation des chaînes de production<sup>1</sup> permet par ailleurs d'atteindre une production moyenne de 800 000 têtes par outil et par an (chiffres 2012). En élargissant l'échantillon aux 55 principaux outils qui contrôlent plus de 95% du marché, la production moyenne des abattoirs est de 570 000 têtes par outil et par an. En France, la production moyenne des outils des 7 premiers groupes ne dépasse pas 60 000 têtes par an<sup>2</sup>.

La taille des outils des grands groupes leur permet de réaliser d'importantes économies d'échelle : les unités américaines qui abattent plus de 1,35 million de têtes par an supportent des coûts d'abattage (hors achat des animaux) inférieurs de 40% aux abattoirs de moins de 175 000 têtes par an<sup>3</sup>.

Les abattoirs (et groupes) de grande taille se sont majoritairement consolidés au cours des années 1980, grâce à trois facteurs :

- L'accélération des économies d'échelle dans l'utilisation de l'énergie, de l'équipement et de la main d'œuvre, grâce aux avancées technologiques<sup>4</sup> ;

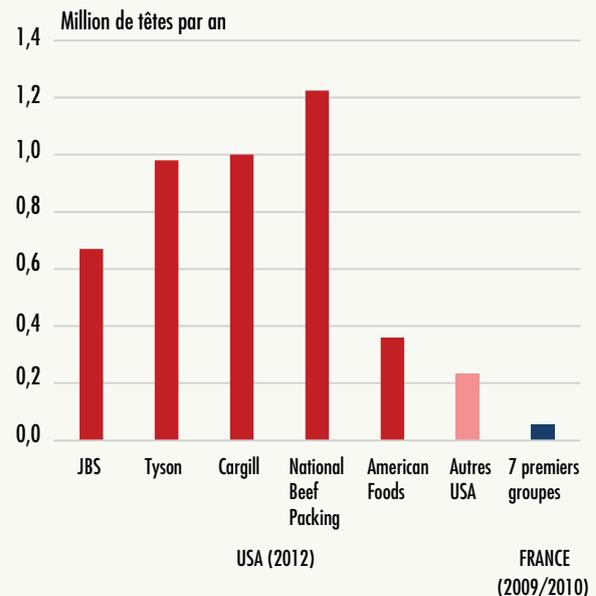
- La baisse du niveau des salaires avec la fin des conventions collectives dans les grosses entreprises du secteur de l'abattage-découpe<sup>5</sup>. Ce phénomène est dû à la fois à l'emploi massif de migrants et à la perte de pouvoir des syndicats de travailleurs dans les grandes unités suite aux *Reaganomics* (politiques économiques de « libéralisation » initiées sous la présidence de R. Reagan au début des années 80) ;

- La baisse marquée de la consommation de viandes rouges dans les années 1980 et à nouveau depuis 2006, qui a mené à une surcapacité structurelle et a accéléré la restructuration de la filière<sup>6</sup> ;

Au niveau technique, la concentration industrielle a été permise par l'accélération de la cadence des chaînes d'abattage. Celle-ci peut atteindre plus de 300 animaux par heure outre-Atlantique<sup>7</sup>, contre une moyenne de 45 dans l'Hexagone<sup>8</sup>, en raison :

- D'une organisation différente de la main d'œuvre, avec une spécialisation plus poussée des postes sur les chaînes d'abattage étatsuniennes.

### NOMBRE MOYEN DE GROS BOVINS ABATTUS PAR OUTIL ET PAR AN



Source : Estimations GEB - Institut de l'Élevage, Cattle Buyers Weekly et estimations

- D'un paradigme différent en termes de mesures d'hygiène, avec une décontamination chimique des carcasses en fin de chaîne dans les abattoirs étatsuniens, par opposition aux mesures préventives tout au long de la chaîne en France. La décontamination des carcasses à l'acide lactique est autorisée dans l'UE depuis début 2013 (et à l'eau chaude recyclée depuis l'été 2015), mais ne permet pas aux opérateurs de s'extraire des bonnes pratiques d'hygiène<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Taux de saturation des abattoirs supérieur de 15% au taux en vigueur chez les autres abatteurs du pays. Source : Estimations GEB-Institut de l'Élevage d'après Cattle Buyers Weekly.

<sup>2</sup> Estimations GEB-Institut de l'Élevage en moyenne sur 2009-2010.

<sup>3</sup> USDA/ERS, 2000 (1), Consolidation in meatpacking: Causes & concerns, Agricultural Outlook June-July 2000.

<sup>4</sup> USDA/ERS, 2000 (2), Consolidation in meatpacking, Agricultural Economics Report n°785.

<sup>5</sup> USDA/ERS, 2000 (1), Op. cit.

<sup>6</sup> Huffman Wallace E. and al, 1996, Immigration, meat packing and trade: implications for Iowa, Iowa State University Department of Economics.

<sup>7</sup> Grandin T., 2005, Special Report : Maintenance of good animal welfare standards in beef slaughter plants by use of auditing programs, Journal of the American Veterinary Medical Association, Vol. 226:370-373.

<sup>8</sup> Source : SNIV.

<sup>9</sup> Règlement CE n°101/2013.

## Profil des abattoirs agréés pour l'exportation vers l'UE

Les abattoirs bovins agréés pour l'exportation vers l'UE reflètent la diversité des outils industriels aux États-Unis, de la PME locale haut-de-gamme aux mastodontes diversifiés appartenant à des multinationales.

Parmi les 12 abattoirs agréés pour l'exportation vers l'Union européenne mi-2015, 6 sont des abattoirs de capacité modeste (moins de 250 têtes par jour), appartenant à des PME ou des ETI (Entreprises de taille intermédiaire), abattant en propre ou en prestation de service.

3 sont des abattoirs de capacité intermédiaire au regard des standards américains (entre 1 000 et 3 000 têtes par jour). Les entreprises propriétaires de ces outils sont des PME ou des ETI disposant d'un seul abattoir bovin : Creekstone Farms Premium Beef, PM Beef et Greater Omaha Packing Company.

Enfin, 3 sont des abattoirs de grande capacité (4 500 à 6 000 têtes par jour) appartenant à des grands groupes : JBS, Tyson et National Beef Packing.

Les capacités d'abattage des outils agréés sont à près de 90% concentrées dans trois États : le Nebraska, le Kansas et le Colorado. Deux grandes zones d'abattage sont à l'heure actuelle sous-représentées voire absentes des filières d'exportation vers l'UE :

- Le Texas, où la production se base en grande partie sur des animaux Brahman ou Nelore (souvent croisés), qui peinent à satisfaire les exigences du contingent « panel hormones ». En effet, les viandes issues d'animaux de conformation inférieure à *Choice* sont exclues du contingent.

- Les bassins laitiers, et en tout premier lieu la région des grands lacs (à l'exception de l'entreprise PM Beef dans le Minnesota). Ces régions sont les principales pourvoyeuses d'animaux laitiers, qui parviennent rarement aux conformations *Choice*, et de vaches de réforme dont les viandes sont également exclues du contingent européen.

### La décontamination des carcasses, outil de gestion microbienne en abattoir

Que ce soit en Europe ou aux États-Unis, la gestion des contaminations microbiennes en abattoir relève de l'application des principes de l'HACCP, érigés par des normes internationales (Codex alimentarius). L'HACCP impose une mise en œuvre préalable de Bonnes Pratiques Hygiéniques (BPH) dites « générales », qui sont décrites dans les réglementations européennes et américaines : formation, gestuelle et tenue du personnel, gestion des flux, procédures de nettoyage/désinfection, changement de couteaux, gestion du froid, traçabilité des carcasses, ergonomie des postes...

Au-delà de ces Bonnes Pratiques générales, l'HACCP requiert, en théorie, de déterminer des mesures de maîtrise (ou étapes) capitales, appelées « CCP » (Points critiques pour la maîtrise des dangers). C'est à ce niveau que les réglementations européennes et américaines diffèrent.

En Europe, la maîtrise de ces dangers est assurée par le respect de bonnes pratiques d'hygiène « identifiées comme essentielles ». En cours d'abattage, il s'agit par exemple de la ligature de l'herbière et de l'ensachage du rectum préalablement à l'éviscération, du repérage/traçage/requalification des carcasses à risque...

En respectant ces préconisations, et moyennant des cadences d'abattage de 30 à 80 bovins/h (situation française), les carcasses produites présentent de l'ordre de 2 à 3 log ufc/cm<sup>10</sup>, alors que le seuil réglementaire communautaire est de 3,5 (satisfaisant) à 5 (acceptable). A titre de comparaison, les données de la littérature montrent que dans les abattoirs américains et dans des conditions analogues (c'est-à-dire sans traitement décontaminant), ce niveau se situerait au minimum à 6 log ufc/cm, avec une cadence largement supérieure (de plus de 300 bovins/h).

Aux États-Unis, la maîtrise de ces dangers est assurée par un recours aux traitements décontaminants. Il s'agit d'une pratique systématique, généralement en plusieurs postes de la chaîne avec des composés utilisés seuls ou « en cocktails » avec des substances parfois très corrosives. L'efficacité de ces approches sur le niveau de contamination microbienne de ces carcasses reste difficile à évaluer.

Sur le plan économique, la décontamination permet de s'extraire d'au moins une partie des bonnes pratiques d'hygiène « identifiées comme essentielles », longues et coûteuses, et constituent un élément nécessaire pour atteindre des cadences nettement supérieures. Elles permettent aussi à des animaux beaucoup plus sales d'entrer sur les chaînes d'abattage (jusqu'à 80% des troupeaux porteurs de STEC<sup>11</sup> aux USA, contre 5% en France), et donc de limiter la mise en œuvre des BPH en amont.

Seuls les traitements de décontamination peuvent répondre aux exigences d'un CCP selon les normes internationales. Or, jusqu'en 2013, l'Union européenne a toujours fait preuve d'une grande réticence vis-à-vis de ces traitements, craignant qu'ils n'induisent un relâchement au niveau du respect des BPH. Depuis 2013, et sous pression des États-Unis, l'UE a autorisé l'assainissement des carcasses par de l'acide lactique (puis par de l'eau chaude recyclée mi-2015), mais sans autoriser sa substitution aux bonnes pratiques d'hygiène identifiées comme essentielles.

<sup>10</sup> Méthode de mesure de la présence de flore totale aérobie et d'endobactéries.

<sup>11</sup> Shiga Toxine E. Coli ou E. Coli entohémorragique.

## 4

# PRIX BAS ET QUALITÉ : DEUX PÔLES DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

En dépit d'une tradition individualiste solidement ancrée, la filière viande bovine étatsunienne a su s'organiser pour garantir des prix de vente compétitifs et renforcer la qualité de ses produits. Les contrats *feedlot* / abattoir se multiplient et représentent désormais, sous des formes variées, plus de 60% des volumes ; le paiement des carcasses à la qualité (*marbling*, adhésion à des cahiers des charges privés) est devenu la règle. Toutefois, malgré un lobbying organisé, la filière ne réussit pas toujours à convaincre : les associations de défense de l'environnement et du bien-être restent sur leurs gardes.



## Des interactions amont-aval efficaces

Les grandes compagnies d'abattage-découpe ont profité de leur position d'oligopsonne pour dicter un modèle d'organisation redoutable. Les achats sur le marché spot de produits tout-venant au prix de marché sont complémentaires des contrats pour des produits entrant dans des cahiers des charges qualitatifs. Pour ces derniers, le mode de calcul du prix est fixé à l'avance et prévoit souvent une rétribution importante de la qualité. À cette offre s'ajoute une production totalement intégrée, conçue pour optimiser la saturation des outils industriels et constituer une référence de coût de production pour les contrats commerciaux.

### Un secteur de l'engraissement complexe

Si l'indépendance capitaliste des *feedlots* par rapport au reste de la filière reste la règle générale, des schémas d'intégration existent, par un naisseur, un repousseur, un fabricant d'aliment, ou, plus fréquemment, un abatteur. En particulier, JBS et Cargill détiennent à eux deux plus de quinze *feedlots* d'une capacité totale de 1,24 million de places.

Les animaux à l'engraissement n'appartiennent pas toujours au propriétaire de la structure. Les situations sont extrêmement variées, une tierce partie (naisseur, repousseur, abattoir) pouvant être propriétaire complet ou partiel (en partenariat avec le *feedlot*) de l'animal, et signer un contrat de production avec le *feedlot*. Dans le cas de JBS par exemple, la société *Five Rivers* (qu'il détient en partie) est propriétaire des animaux engraisés dans ses *feedlots*.

### La contractualisation progresse sous des formes variées

Historiquement, le mode de transaction prédominant entre *feedlots* et abattoirs est la vente instantanée (ou différée de moins d'un mois) selon un prix négocié entre les deux parties, sans référence explicite à des indicateurs chiffrés.

Ce type de transaction est cependant en perte de vitesse (34% des volumes en moyenne sur 2011-2013), face à l'émergence des « contrats à terme » et des « accords de commercialisation ». Ces deux types de contrats de commercialisation permettent aux deux parties de sécuriser leur transaction à l'avance (sur une durée très variable allant de quelques jours

à plusieurs mois), en fonction d'un prix de base prédéfini, ou tenant compte de l'évolution des coûts de production et du cours des viandes. En moyenne sur 2011-2013, les transactions encadrées par un « accord de commercialisation » concernaient ainsi près de 50% des volumes de bovins finis, 11% étaient négociés sous « contrat à terme », et 6% concernaient des animaux dont l'abattoir était déjà propriétaire au stade de l'engraissement.

### MODE D'APPROVISIONNEMENT DES ABATTOIRS EN BOVINS FINIS (%)

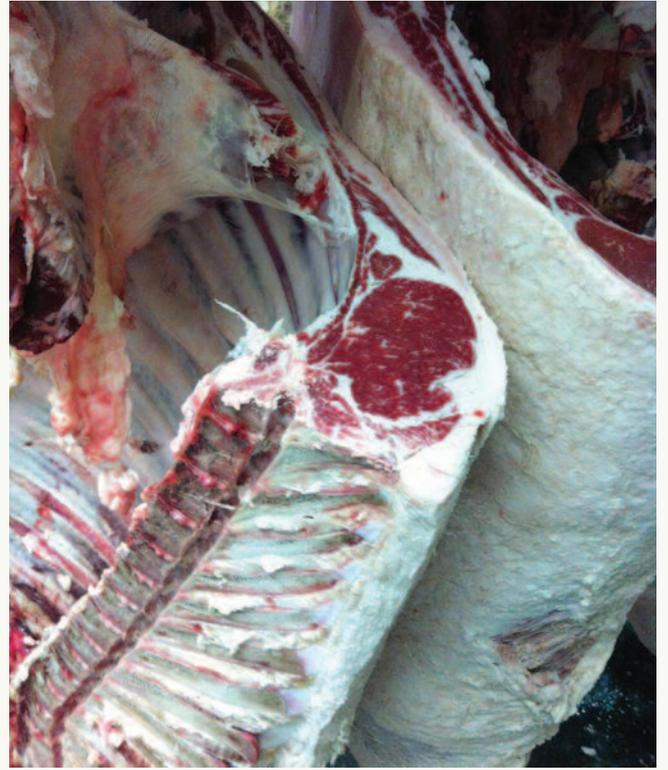
	Moyenne 2004-2006	Moyenne 2011-2013
<b>Marché spot</b> = transaction prévue moins de 30 jours avant l'abattage, dont le prix de base est issu d'une négociation bilatérale <i>feedlot</i> /abattoir	45%	34%
<b>Contrat à terme</b> = contrat de commercialisation dont le prix de base est fonction des cotations des marchés à terme CME	5%	11%
<b>Accords de commercialisation</b> = contrat de commercialisation dont le prix de base est calculé en fonction de paramètres variés (prix de la semaine passée, prix de la viande au stade de gros, coût de l'alimentation animale...)	33%	49%
<b>Cession interne</b> = l'abattoir est propriétaire de l'animal dès le stade de l'engraissement.	7%	6%
<b>Total</b>	100%	100%

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Ward C., Extent of Alternative Marketing Arrangements for Fed Cattle and Hogs, 2001-2013, Oklahoma Cooperative Extension Service, Oklahoma State University ; USDA-GIPSA, 2013 Packers and Stockyards Annual Reports ; Herrington M., Tonsor T. (2012), Grid and Formula Pricing in the Beef Industry, Agmanager.info, Kansas State University.

## Le classement des animaux tient compte des qualités de la viande

Le paiement des animaux en poids vif (et *a fortiori* par lot) ne représente plus que 40% des volumes achetés par les abattoirs. En effet, au début des années 1990, les inadéquations qualitatives entre une offre très hétérogène et la demande du marché intérieur ont été jugées responsables de la baisse de la consommation étatsunienne de viande bovine. Ce constat a débouché sur l'émergence du paiement différencié des carcasses, réalisé sur une base volontaire (60% des volumes aujourd'hui) en fonction :

- d'un prix de base, déterminé selon les modalités ci-contre (spot, contrat à terme, etc.) ;
- d'une note de qualité selon une grille visant à déterminer les qualités organoleptiques de la viande (voir encadré) ;
- d'une note de rendement, de 1 à 5, destinée à évaluer la quantité de muscle désossé issue des parties les mieux valorisées de la carcasse (train de côtes, aloyau, cuisse, épaule) ;
- des primes liées à la conformité à des programmes qualité, par exemple le programme sans hormone agréé pour l'export vers l'UE ;
- de pénalités diverses, portant sur la gamme de poids, l'âge, d'éventuelles anomalies sur la carcasse, la couleur de la viande, etc.



Évaluation d'une carcasse à partir du marbling aux États-Unis

### Le marbling, base de la classification des carcasses

Deux principaux critères d'évaluation de la qualité des carcasses sont utilisés :

- l'âge de l'animal, estimé en fonction de la taille, la quantité et la forme des os et des cartilages, et de la couleur et la texture de l'entrecôte ;
- la quantité de gras intramusculaire (*marbling*). Pour cela, les demi-carcasses sont systématiquement sectionnées au niveau de la 12<sup>ème</sup> côte. Le *marbling* est évalué automatiquement par une machine, supervisée par un inspecteur de l'USDA. De nombreuses études ont établi un lien direct entre le *marbling* d'une viande et l'expérience sensorielle des consommateurs<sup>1</sup>.

En fonction de ces critères, les carcasses seront classées, du plus cher au moins cher : *Prime*, *Choice* et *Select* pour les animaux de moins de 42 mois (bœufs et génisses) ; puis *Standard*, *Commercial*, *Utility*, *Cutter* et *Canner* pour les réformes.



Muscles de carcasses gradées *Prime* (gauche), *Choice* (milieu) et *Select* (droite)

<sup>1</sup> National Cattlemen's Beef Association, Research & Knowledge management, *Grading Predictions of Beef Palatability*.

## 4 PRIX BAS ET QUALITÉ : DEUX PÔLES DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE

### Divers modes de transaction pour les bovins maigres

Aux États-Unis, les bovins transitent généralement par au moins deux exploitations distinctes (naiseur, *feedlot*), voire trois (naiseur, repousseur, *feedlot*) avant d'être abattus. Il existe plusieurs modalités pour le commerce des bovins maigres.

La vente aux enchères pour livraison immédiate, de loin la plus répandue. Elle peut être opérée sur un marché physique local ou régional, mais aussi sur internet. Les

gros naisseurs ont tendance à se désintéresser de ce mode de vente, et lui préfèrent les alternatives suivantes, plus sécurisantes ou moins onéreuses en coûts de transactions :

- la vente aux enchères sur internet pour livraison différée ;
- la vente en direct à un atelier d'engraissement ou de repousse ;
- les contrats à terme, proches des contrats cités pour les animaux finis.

### Un exemple d'intégration verticale aux États-Unis : Great Plains Beef

Deux grands modèles d'intégration verticale cohabitent aux États-Unis :

- l'intégration du *feedlot* par l'entreprise d'abattage, dans l'objectif de lisser les approvisionnements de l'outil industriel ;
- l'intégration de l'ensemble de la chaîne de production par une entreprise abondant des marchés de niche. C'est le cas de Great Plains Beef.

La mission que se sont donnés les créateurs de Great Plains Beef est de produire aux États-Unis de la viande issue de la race Piémontaise. En effet, les animaux Piémontais produisent, selon les recherches mises en avant par l'entreprise, une viande tendre sans gras interstitiel grâce au gène inactif de la myostatine. Great Plains Beef réussit aujourd'hui à conquérir de nouveaux marchés grâce à la mise en avant de la qualité gustative de ses produits, de leurs bienfaits pour la santé, mais aussi de ses modes de production décrits comme « naturels » et recherchés par une fraction croissante de la société étatsunienne : les animaux ne reçoivent ni hormone, ni antibiotique, ni protéine animale durant leur vie (certification privée non contrôlée par l'État fédéral), la reproduction est assurée par monte naturelle, les grandes étendues herbagères du Nebraska sont largement markétées.

La qualité gustative, nutritionnelle et sociétale des produits est le pivot de la rentabilité et de la pérennité de la société. Afin d'avoir la mainmise sur l'ensemble de la chaîne de production, elle a mis en œuvre un modèle d'intégration verticale : sur les 8 000 têtes produites par an, elle en détient 40% depuis la naissance, et 60% depuis le début de la phase d'engraissement. Ces bovins devront avoir un minimum de sang Piémontais pour être commercialisés vers des marchés de niche à haute valeur ajoutée.

Les animaux détenus en propre dès leur naissance sont élevés dans un des ranchs appartenant à l'entreprise. Ces exploitations, situées pour la plupart dans l'Ouest vallonné du Nebraska, entretiennent et sélectionnent également les taureaux Piémontais, véritables marques de fabrique de l'entreprise. Les naisseurs élevant les 60% d'animaux restants jusqu'au sevrage sont liés à Great Plains Beef par des contrats de commercialisation dont le pivot est génétique : Great Plains Beef s'engage à prêter aux naisseurs un taureau Piémontais pour 90 jours et à acheter leurs veaux 60 USD au-delà des cours du marché.

Tous les animaux à l'engrais sont détenus par l'entreprise. Ils sont placés dans un des 5 *feedlots* « à façon » avec lesquels Great Plains Beef travaille : dans ce système, le *feedlot* reçoit une rémunération pour l'engraissement des animaux selon le cahier des charges qui lui est imposé. L'abattage des bovins est réalisé dans un abattoir prestataire de services du Colorado. Lors de ces deux stades, Great Plains Beef reste propriétaire des animaux.

Initialement très orienté vers le marché intérieur, Great Plains Beef compte désormais s'appuyer sur les débouchés export pour nourrir sa croissance. Son objectif est de produire plus de 50 000 animaux en 2018, dont plus du tiers pour l'export. Les premiers marchés visés sont l'Asie, mais l'Europe n'est pas oubliée : l'entreprise produit déjà des animaux NHTC (*Non Hormone Treated Cattle*), et l'abattoir prestataire auquel elle fait appel est agréé pour l'export vers l'UE.



Taureaux Piémontais dans un ranch de l'entreprise, au Nebraska

## Des lobbies puissants aux intérêts contradictoires

La filière est structurée autour de différentes organisations (syndicats agricoles et de l'industrie agroalimentaire) ayant pour objectif de faire valoir ses intérêts aussi bien au niveau des États qu'au niveau fédéral et portant sur une vaste diversité de sujets : économiques, environnementaux, sociétaux... En parallèle, des lobbies de contestation tentent de faire évoluer les méthodes de production sur des aspects de bien-être animal et d'environnement.

### Des lobbies professionnels efficaces...

Les lobbies agricoles et industriels ont un poids important dans les décisions politiques américaines. Syndicats spécialisés et généralistes sont représentés au niveau national et ont des antennes dans les différents États producteurs. Par leurs actions auprès des décideurs politiques, ils influent sur l'évolution des politiques agricoles et de la réglementation fédérale et locale concernant les méthodes de production ainsi que sur les orientations des négociations internationales pouvant influencer sur l'équilibre de la filière. Les différentes organisations assurent également un rôle d'information et de veille économique et technique auprès de leurs adhérents. En complément, une communication plus grand public a pour objectif de valoriser la production auprès des consommateurs et des citoyens.

Les lobbies agricoles généralistes, tels que le *Farm Bureau*, ont pour mission de représenter les positions des exploitants agricoles du pays. Des antennes existent au niveau des États fédéraux et des Comtés. La représentativité territoriale de ce syndicat majoritaire permet de définir puis de défendre des positions, négociées en amont avec l'ensemble des productions et des États, sur les lois et politiques discutées au niveau fédéral.

Chaque filière a une ou plusieurs organisations qui défendent plus spécifiquement ses intérêts. C'est le cas pour les producteurs de viande bovine de la *National Cattlemen's Beef Association*, qui assure un rôle de lobby mais propose également un conseil technique aux éleveurs, complémentaire de ceux prodigués par les *University Extensions*<sup>2</sup> et les consultants privés. Des antennes par État existent.

L'impact des lobbies pour la mise en œuvre des réglementations locales dépend de l'importance de la production bovine dans l'économie de l'État considéré, en l'absence de réglementation fédérale. Les principaux États producteurs de viande bovine étant très dépendants de cette économie, l'opinion de ces syndicats est écoutée attentivement.

Il existe également des organismes représentant l'aval de la filière, comme c'est le cas du *North American Meat Institute* qui a pour objectif la défense des intérêts des industriels de la viande (et regroupe les activités bovines, porcines et dans une moindre mesure volaille). Ils interviennent principalement dans les discussions sur des sujets transversaux tels que les échanges internationaux.

### ...mais devant faire face à des lobbies de contestation de plus en plus importants

Malgré la force des syndicats agricoles, les modèles de production américains sont régulièrement décriés auprès des consommateurs et des citoyens par les associations de défense du bien-être animal et de l'environnement.

Ces associations sont plus ou moins virulentes. Par exemple, on peut faire la différence entre les associations de défense des animaux prônant la fin de l'utilisation des animaux à des fins alimentaires (les abolitionnistes) et celles cherchant à faire évoluer les méthodes de production vers une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage (les *welfaristes*).

Les actions auprès des décideurs politiques afin de faire évoluer la réglementation sont assez peu utilisées en raison d'un impact peu concluant. Ainsi, les associations s'appliquent principalement à éveiller l'opinion publique sur les méthodes de production des aliments par des campagnes de sensibilisation. L'objectif est la mise en place de démarches privées « vertueuses » (c.a.d. conformes à leurs préconisations), par des distributeurs ou des grands groupes de restauration hors domicile. En parallèle de ces actions, ils s'appuient sur un réseau professionnel (de producteurs, de vétérinaires et de chercheurs) pour sensibiliser les éleveurs à ces modes de production alternatifs au *mainstream* décrit dans les chapitres précédents.

<sup>2</sup> Emanation des universités des États fédérés proposant des conseils et une formation continue aux éleveurs et s'appuyant sur les recherches universitaires.

# RÉGLEMENTATION MODULABLE SELON LES EXIGENCES DES DÉBOUCHÉS EXPORT

Le cadre réglementaire pour les productions animales aux États-Unis est globalement peu contraignant et impose un nombre très limité de restrictions au niveau fédéral : les seules réglementations concernent le transport des animaux, la qualité des eaux de surface et les modalités d'utilisation de certains antibiotiques comme facteurs de croissance. Néanmoins, la filière a su s'adapter aux exigences des marchés d'exportation en créant des programmes de production certifiés par l'USDA : la traçabilité pour le marché japonais et l'absence d'hormones dans les filières dédiées au marché européen.



## Utilisation massive de facteurs de croissance

Le recours aux hormones, aux bêta-agonistes et aux antibiotiques est largement répandue dans les filières animales étatsuniennes. Si l'utilisation des antibiotiques semble décliner, les hormones de croissance et les bêta-agonistes conservent les faveurs de l'écrasante majorité des éleveurs bovins viande.

### Hormones

95% des bovins de race à viande élevés aux États-Unis sont supplémentés en hormones. Cette pratique permet de synchroniser les cycles de reproduction, de réguler le comportement et de favoriser la croissance des animaux. Les hormones sont administrées par un implant inséré dans l'oreille de l'animal à partir de l'âge de 1 à 2 mois puis renouvelé au début de la période d'engraissement.

Le service de sécurité sanitaire et d'inspection de l'USDA (*Food Safety and Inspection Service, FSIS*) contrôle la présence de résidus hormonaux dans la viande bovine, avec des niveaux autorisés très stricts.

### Bêta-agonistes

La ractopamine est un médicament, aussi distribué comme additif aux bovins et aux porcs afin d'améliorer leurs performances de croissance en finition et d'obtenir de la viande plus maigre et plus protéinée. D'autres bêta-agonistes sont autorisés en élevage bovin aux États-Unis, comme le zilpatérol. Solubles dans l'eau, les bêta-agonistes sont considérés comme des compléments alimentaires (*feed additives*) et seraient rapidement excrétés par le métabolisme de l'animal, même s'il arrive fréquemment que des résidus soient découverts dans les viandes (ce qui avait en 2013 justifié un embargo de la Russie par exemple).

### Dans le secteur laitier, l'utilisation d'hormones décline

Dans le secteur laitier, les hormones de synthèse (*recombinant bovine growth hormone - rBGH* ou *recombinant bovine somatotropin - rBST*) sont utilisées sur environ 15% des vaches. Des injections régulières de somatotropine bovine chez les vaches laitières, pendant leur lactation, augmentent leur production de lait. Malgré des attentes fortes quant à l'adoption de la rBST dans les années 80, la part du cheptel laitier traité diminue depuis le milieu des années 2000. En effet, la plupart des distributeurs de lait frais ont été poussés par leurs clients à s'approvisionner uniquement auprès d'élevages non traités à la rBST. Le lait provenant de vaches traitées à la rBST est utilisé uniquement pour la fabrication de produits transformés, pour lesquels ce type d'étiquetage est peu présent. En outre, il a été prouvé que ce traitement accroissait la fréquence des mammites (c'est même ce qui avait permis que l'UE ait gain de cause à l'OMC suite à son interdiction).

### Antibiotiques

Depuis les années 1950, les antibiotiques sont administrés aux animaux d'élevage à des doses infrathérapeutiques pour prévenir les maladies et promouvoir leur croissance. Par exemple, des antibiotiques considérés par l'OMS à haut risque (tétracycline) voire critiques (érythromycine) pour la santé humaine sont légalement administrés comme facteurs de croissance dans les élevages bovins viande américains.

Aujourd'hui, plus de 80% des antibiotiques vendus aux États-Unis sont administrés à des animaux destinés à la consommation humaine. La plupart de ces antibiotiques ne sont pas utilisés pour traiter des animaux malades, mais administrés à de faibles doses à des animaux sains pour améliorer le taux de conversion des aliments en kg de viande.

En 2013, la FDA (*Food and Drug Administration*) a mis en œuvre une stratégie volontaire reposant sur les prescripteurs (vétérinaires, fabricants d'aliments) pour encourager une utilisation plus prudente des antibiotiques. Le guide de la FDA comprend deux recommandations principales :

- l'établissement d'une prescription par un vétérinaire avant l'utilisation des antibiotiques en élevage ;
- l'arrêt de l'utilisation des antibiotiques incorporés dans l'alimentation ou l'eau de boisson comme promoteur de croissance.

## L'épidémie d'ESB n'a pas laissé de traces dans les réglementations

La crise ESB qui a frappé le pays en 2003 et 2004 n'a eu que peu d'impact sur les réglementations sanitaires fédérales. En effet, ni la traçabilité individuelle des animaux ni l'équarrissage n'ont été rendus obligatoires. Par ailleurs, la *BSE Final Rule* de 2008 n'a pas jugé nécessaire d'interdire le sang (y compris issu de ruminants), les farines de monogastriques et les litières de volailles dans l'alimentation des bovins. Aujourd'hui, l'utilisation de protéines animales dans les rations se marginalise, plus pour des raisons économiques (rentabilité des autres modalités d'utilisation ou d'élimination des protéines animales) que sanitaires ou légales.

### Les farines de viande et d'os et les produits d'équarrissage utilisables en élevage bovin

L'interdiction des farines de ruminants dans l'alimentation des bovins a conduit au développement de farines 100% porcines. Les porcs dont sont issues ces farines peuvent néanmoins avoir été nourris avec des farines de bovins. Il a été estimé en 2003 que les farines de porc représentaient moins de 5% des protéines digestibles ingérées par les bovins aux États-Unis<sup>1</sup>.

### Des farines de sang de bovin administrées aux veaux

Au même titre que le lait et la gélatine, le sang est autorisé dans l'alimentation animale aux États-Unis, le plus souvent présenté sous forme de farines (*blood meal*).

Plus de 70% des farines de sang utilisées en alimentation animale aux USA le sont par les ruminants<sup>2</sup>, principalement par les veaux, en remplacement du lait de vache, et chez les vaches laitières. Chez les animaux adultes, les farines de sang sont avant tout utilisées comme source alternative de protéines.

Outre l'image cannibale à laquelle renvoie cette pratique (l'administration de sang de bovin à un bovin est autorisée), il a été prouvé que le sang est un vecteur de transmission des maladies à prions chez les ovins<sup>3</sup>. La FDA estime toutefois que ces résultats ne sont pas nécessairement extrapolables aux bovins et qu'il est « hautement improbable » que l'agent ESB soit présent dans le sang des bovins infectés en quantité suffisante

Mais le caractère volontaire des mesures fait dire à la plupart des observateurs qu'elles seront sans effet. En outre, les antibiotiques n'ayant pas d'utilisation en médecine humaine (exemple des ionophores) ne sont pas concernés par cette démarche. Le 2 juin 2015, la FDA a annoncé l'introduction de la *Veterinary Feed Directive (VFD) final rule*. Cette loi rendra obligatoire en élevage la prescription par des vétérinaires des antimicrobiens jugés « importants sur le plan médical » à l'horizon 2017. Encore une fois, les ionophores ne sont pas concernés par cette réglementation.

Dans le secteur viande bovine, deux molécules en particulier recueillent les faveurs des engraisseurs : la monensine (ionophore) et la tylosine, qui ne sont pas utilisées en médecine humaine.

pour une transmission par voie orale ou via des produits transformés à base de sang<sup>4</sup>.

### La litière de volailles, une spécialité du Sud-est

On peut estimer à environ 20% la part des litières de volailles utilisées en alimentation animale aux États-Unis, principalement pour les vaches allaitantes et les bovins en phase de repousse<sup>5</sup>. Leur utilisation est plus répandue dans les États du Sud-Est du pays où est concentré l'élevage avicole.

Les quantités recommandées de litière peuvent aller jusqu'à 80% de la matière sèche de la ration des vaches tarées et 50% de celle des animaux en repousse<sup>6</sup>. Afin d'éviter tout résidu d'antibiotique dans les produits de bovins, il est simplement recommandé d'arrêter la distribution de litière 15 jours avant l'abattage et pendant les périodes de lactation.

<sup>1</sup> Nunnally B. et al, 2003. Prions and Mad Cow Disease, CRC Press, pp 116-117.

<sup>2</sup> Sparks Companies, Inc. The Rendering Industry: Economic Impact of Future Feeding Regulations. Report prepared for the National Renderers Association, June 2001

<sup>3</sup> McCutcheon S, et al. 2011. All clinically-relevant blood components transmit prion disease following a single blood transfusion: a sheep model of vCJD. *PLoS One* 6:e23169.

<sup>4</sup> Federal Register / Vol. 73, No. 81 / Friday, April 25, 2008 / Rules and Regulations.

<sup>5</sup> Fontenot et al, 2001. Utilization of poultry litter as feed for beef cattle, Presented at FDA Public Hearing, Kansas City, MO, October 30, 2001, on animal feeding regulation.

<sup>6</sup> Alabama Cooperative Extension System, 2000. Feeding broiler litter to beef cattle, ANR-557.

## 5 RÉGLEMENTATION MODULABLE SELON LES EXIGENCES DES DÉBOUCHÉS EXPORT

### La traçabilité individuelle en option

Il n'existe pas de système national d'identification aux États-Unis, et à ce titre, aucune traçabilité individuelle des animaux n'est prévue au niveau fédéral. Pour les bovins, seule est prévue une traçabilité des animaux de plus de 18 mois en transit entre États, sauf en cas d'envoi direct à l'abattoir. Certains élevages procèdent à l'identification électronique de leurs animaux, plus pour la gestion économique de leur exploitation que pour des préoccupations sanitaires.

### Des traitements variés pour les animaux trouvés morts

La législation américaine n'impose pas d'enlèvement des animaux trouvés morts en exploitation. Les pratiques les plus courantes sont :

- enterrement sur place des animaux (avec des restrictions de bon sens sur la distance à des points d'eau, à des constructions, la profondeur, fixées par les États et les autorités locales), avec inspection par un vétérinaire et recouvrement par de la chaux au moment de la fermeture ;
- incinération des animaux (avec de nombreuses restrictions, notamment pour l'approbation des méthodes d'incinération par les autorités locales) ;
- compostage sur place des animaux pour fertilisation ;
- enlèvement par une société d'équarrissage agréée. Cette solution n'est pas la plus fréquente, en particulier dans les zones de naissance où le maillage des élevages est lâche et les coûts d'enlèvement sont élevés ;
- dépôt dans une décharge publique après transport par un transporteur agréé.



Animaux non bouclés dans un feedlot au Nebraska

### Différentiels réglementaires et culturels ou distorsions de concurrence ?

Le surcoût alimentaire lié à la non-utilisation des **antibiotiques comme facteurs de croissance** chez les jeunes bovins en France avait été évalué à 3,8 centimes d'euro par kg de carcasse en 2003<sup>7</sup>. En tenant compte de l'augmentation des coûts alimentaires en termes réels<sup>8</sup>, le surcoût lié à la non-utilisation des antibiotiques comme facteurs de croissance est aujourd'hui évalué à 6,0 centimes d'euro par kg de carcasse. Le surcoût lié aux **hormones et bêta-agonistes** peut être approché via le montant versé aux éleveurs engagés dans les démarches NHTC d'exportation vers l'UE (voir plus loin).

Seulement 20% des **animaux trouvés morts** dans les exploitations de naissance sont équarris (près de 95% dans les *feedlots*). Le tarif moyen pratiqué par les équarrisateurs pour l'enlèvement d'un gros bovin est en moyenne de 25 USD/tête (18 €) aux États-Unis, contre 175 €/tête en France.

Le surcoût lié à la non-utilisation des **protéines animales** dans l'alimentation des bovins est plus limité. Par exemple, il est estimé à 0,3 €/100 kg de carcasse<sup>9</sup> pour les farines de sang.

## Bien-être et environnement : l'État fédéral botte en touche

Les réglementations fédérales sur le bien-être et l'environnement sont quasiment inexistantes, et sont considérées comme étant du ressort des États. Dans les grands États producteurs, la population conserve un lien fort au monde agricole et s'oppose à des réglementations plus contraignantes. La seule victoire des associations de défense des animaux concerne donc le bien-être animal au cours du transport routier, qui est de la compétence de l'État fédéral.

### Des réglementations minimales sur le bien-être

Les deux lois fédérales américaines sur la protection des animaux d'élevage pendant le transport et l'abattage datent de 1873 et 1958, c'est-à-dire bien avant la mise en place de réglementations similaires dans l'Union européenne (UE), à partir de la fin des années 1970.

Cependant, alors que les lois américaines sont très sommaires et que l'adoption de nouvelles lois fédérales se heurte à une résistance forte de la part des lobbies agricoles, l'UE a progressivement étoffé sa première directive par des réglementations spécifiques et poussées sur les différents types

d'élevage intensif, le transport et l'abattage. Il faut noter que plusieurs États américains ont mis en place des lois relatives au bien-être animal en élevage, mais la forte résistance du secteur de l'élevage limite souvent leur ampleur.

<sup>7</sup> Institut de l'Élevage, 2003. *Viandes bovine et porcine : coût des contraintes européennes.*

<sup>8</sup> Source IPAMPA

<sup>9</sup> Coffey, B., J. Mintert, S. Fox, T. Schroeder, L. Valentin. 2005. *The Economic Impact of BSE on the U.S. Beef Industry: Product Value Losses, Regulatory Costs, and Consumer Reactions*, MF-2678, Kansas State University Agricultural Experiment Station and Cooperative Service.

Les lois régissant la protection des bovins en élevage, au cours de leur transport et avant l'abattage, sont maintenant bien moins contraignantes aux États-Unis que dans l'Union européenne. L'exemple le plus frappant est celui du bien-être des animaux pendant leur transport. L'USDA n'a accepté de réglementer le transport routier qu'à partir de 2006, après les protestations de groupes de protection des animaux. Aujourd'hui, la durée maximale de transport des bovins avant pause est de 28h, et les camions ne font face à aucune densité maximale inscrite dans la loi<sup>10</sup>.

### Un simple trou et une géomembrane pour stocker les effluents

Les réglementations environnementales en élevage visent surtout à protéger la qualité des ressources en eau. Cependant, alors que les réglementations américaines se concentrent surtout sur les eaux superficielles, les réglementations européennes s'efforcent de protéger à la fois les eaux superficielles et les eaux souterraines.

Seuls les gros élevages bovins viande américains (> 1 000 têtes en général) sont soumis à des réglementations environnementales minimales au niveau fédéral. Des réglementations supplémentaires et souvent plus strictes existent au niveau de certains États, mais il s'agit principalement d'États à majorité urbaine où l'engraissement est quasi-inexistant.

Dans les *feedlots*, les surfaces reposent sur une couche imperméable et anaérobie (« *gley* »). Elles sont légèrement inclinées (pente de 2 à 4%) en direction d'une rigole qui charrie les déjections liquides. Les solides restent sur place jusqu'à l'envoi du lot d'animaux à l'abattoir.

Les réglementations concernant l'épandage des effluents sont considérées comme similaires aux États-Unis et en Europe : elles demandent chacune que les épandages soient réalisés en fonction des besoins agronomiques des cultures. La différence réside donc essentiellement dans le mode de stockage des effluents : aux États-Unis, un simple trou dans le sol recouvert d'une géomembrane est accepté comme lieu de stockage, pour un coût estimé de 25 à 30 €/m<sup>3</sup> stocké<sup>11</sup> et de 10 € par animal engraisé.

<sup>10</sup> Dans l'UE, les voyages de plus de 8 h ne sont permis que pour les véhicules offrant des conditions de voyage spécifiques, sous autorisation. En tout état de cause, les voyages de plus de 14 h sans pause sont interdits et des densités maximales sont précisées dans la législation européenne. Dans l'UE, les « bovins moyens » (poids moyen de 325 kg) doivent disposer d'une surface minimale de 0,95 m<sup>2</sup> à 1,30 m<sup>2</sup> chacun pendant le transport.

<sup>11</sup> En France : 200 €/m<sup>2</sup> de fumière pour installation classée régime déclaration (coût estimé entre 40 et 54 € par animal engraisé) ; 270 €/m<sup>2</sup> de fumière pour installation classée sous régime d'autorisation.



Stockage des effluents d'élevage dans une exploitation en Virginie

## 5 RÉGLEMENTATION MODULABLE SELON LES EXIGENCES DES DÉBOUCHÉS EXPORT

### Une variété de démarches pour répondre au marché intérieur

La prise de conscience des consommateurs étatsuniens sur les thématiques du bien-être animal, de l'environnement, de la qualité et de la sécurité alimentaire a conduit l'industrie à mettre en place des démarches de production répondant aux différentes attentes des consommateurs. Seul un programme à destination du marché intérieur est contrôlé par l'USDA, le *Never Ever 3*.

#### Les schémas de production privés favorisent la segmentation du marché

La majeure partie des démarches mises en œuvre consiste en des certifications « *natural* » plus ou moins complexes... et plus ou moins bien contrôlées (allant du tout naturel, au repas végétarien pour les animaux en engraissement en passant par le sans OGM). Il est difficile d'avoir une vision claire de l'ensemble de ces programmes puisqu'ils servent principalement de démarcations commerciales et sont donc spécifiques aux marques qui les développent. Leur mise en place et leur contrôle sont soumis à la validation des entreprises souhaitant développer ces schémas de production, sans interférence des pouvoirs publics.

#### *Never Ever 3* : seul programme certifié au niveau fédéral

Il existe un programme destiné au marché intérieur contrôlé par l'USDA dans le cadre des « *Process Verified Programs* »<sup>12</sup> : il s'agit du *Never Ever 3*. Ce programme repose sur les trois aspects suivants :

- Pas d'antibiotiques de la naissance à l'abattage, même en utilisation curative,
- Pas de promoteurs de croissance tels que les hormones de croissance, les bêta-agonistes,...
- Pas de coproduit animal dans l'alimentation ; néanmoins, les coproduits de poisson sont autorisés.

Les animaux produits sous certification *Never Ever 3* sont éligibles à l'exportation vers l'Union européenne, puisqu'ils répondent à l'exigence d'absence d'hormones et sont intégrés dans un programme contrôlé par l'USDA. Toutefois, leur viande est très rarement exportée en raison des surcoûts que l'interdiction des antibiotiques curatifs génère.

<sup>12</sup> Programmes dont les procédures sont contrôlées par l'administration américaine. La mise en œuvre de ces programmes est reléguée à des acteurs privés, sous le contrôle de l'USDA.

### Des schémas privés contrôlés par l'État pour répondre aux exigences des débouchés export

La mise en place de certifications officielles a été essentiellement liée aux exigences des marchés d'exportation. Dans le secteur viande bovine, deux programmes principaux sont actuellement mis en œuvre : le « *Age and Source* » pour permettre l'accès aux marchés développés d'Asie, et le « *Non Hormone Treated Cattle* » (NHTC), qui encadre les productions autorisées à l'exportation vers l'Union européenne.

#### L'âge et la provenance des animaux pour l'exportation vers le Japon et la Corée

Suite aux épisodes d'ESB aux États-Unis en 2003 et 2004, la réouverture du marché japonais à la viande bovine américaine en 2005 a été conditionnée à l'interdiction d'exportation des viandes issues d'animaux de plus de 21 mois. En 2008, le marché coréen a été rouvert aux viandes issues d'animaux de moins de 30 mois. Pour répondre à ces exigences, une certification a été mise en place par l'USDA : le programme « *Age and Source* ».

L'éleveur doit mettre en œuvre l'identification individuelle des veaux et avoir un cahier de vélages mis à jour avec la date de vêlage, le numéro du veau, son sexe ou au minimum la date de naissance du premier et du dernier veau du lot. Une trace de l'ensemble des ventes doit être conservée par les exploitations de naissance. Ces informations doivent être transmises aux *feedlots* puis aux industries de transformation. Le

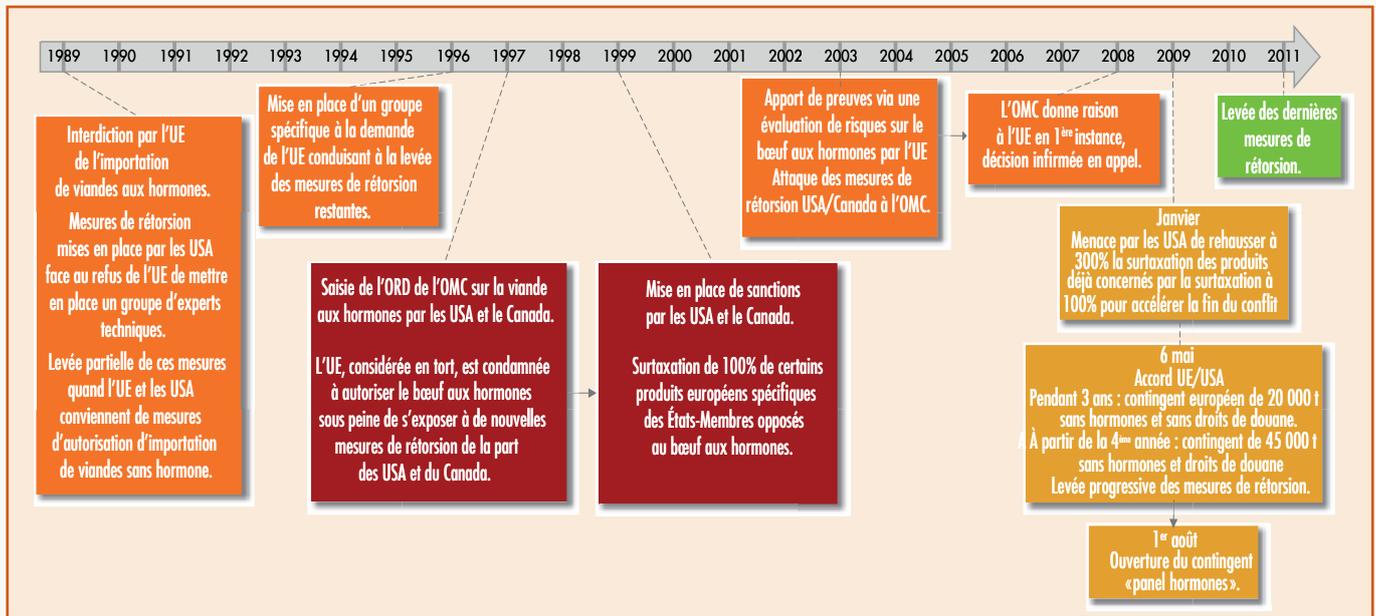
contrôle des exploitations est réalisé par des entreprises privées, qui sont elles-mêmes auditées par l'USDA.

Avec le passage de l'âge limite de 21 à 30 mois pour les exportations vers le Japon en février 2013, la certification « *Age and Source* » est désormais restreinte à une simple gestion de la traçabilité des lots, sans contrainte réelle sur les systèmes de production (les bœufs et les génisses sont en effet abattus avant 30 mois dans leur immense majorité).

#### La filière sans hormone aux États-Unis : fonctionnement et perspectives

Avec l'interdiction des importations de viandes produites à l'aide d'hormones par l'Union européenne en 1989 puis la mise en place du quota « panel hormones » sans droit de douane en 2009 (cf. encadré), les États-Unis ont développé une production sans hormone pour permettre l'exportation vers l'UE. Ces exportations concernent principalement des

## HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU QUOTA « PANEL HORMONES »



morceaux d'ailoyau, mais également des formes de vente en compensé total ou partiel.

La certification NHTC (*Non Hormone Treated Cattle*) ouvre la porte aux exportations de viande bovine à destination de l'Union européenne. Cette certification s'organise autour de schémas privés homologués par l'USDA du type « *Processed Verified Programs* », qui reposent sur les trois contraintes suivantes :

- Les animaux doivent être élevés dans des élevages approuvés et livrés à l'abattoir avec une attestation d'absence d'hormone et de bêta-agoniste dans les traitements délivrés aux animaux. Pour cela, la traçabilité individuelle et la tenue d'un registre alimentaire sont obligatoires ;
- Les animaux et les viandes non traités aux hormones ou aux bêta-agonistes doivent être isolés à l'abattoir ;
- Des échantillons issus des animaux non traités aux hormones ou aux bêta-agonistes doivent être collectés à l'abattage et analysés par des laboratoires accrédités en vue de la détection d'éventuels résidus de composés hormonés.

### Localisation et organisation de l'amont de la filière NHTC

La filière NHTC est concentrée dans le centre des États-Unis : Kansas, Nebraska, Colorado principalement ; tant pour le stade engraissement que le maillon abattage. La zone d'approvisionnement en brouillards sans hormone s'étend un peu plus au Nord et à l'Ouest.

Les exploitations de naissance et les *feedlots* doivent être certifiés par une entreprise privée, elle-même approuvée par l'USDA pour la certification sans hormone. L'Union européenne certifie l'ensemble du programme mis en œuvre par l'USDA et non chaque exploitation ou chaque certificateur individuellement. Cette validation se base sur une enquête

de terrain et une extrapolation à l'ensemble du dispositif (concept d'« audit système »).

Il n'existe pas de profil-type d'exploitation dans une démarche NHTC. Les exploitations de naissance ont toutefois tendance à être spécialisées dans la production d'animaux sans hormone alors que les *feedlots* peuvent avoir des lots sous certification et des lots conventionnels. Un suivi par identification individuelle (mis en place au plus tard lors du premier mouvement des animaux) permet de s'assurer en exploitation du respect du cahier des charges *hormone-free*.

### Surcoûts de l'engraissement dans la filière NHTC

Les surcoûts de l'engraissement liés à la certification NHTC sont de plusieurs natures<sup>13</sup> :

#### • Coût de la certification :

Le coût de la certification peut varier d'une entreprise à l'autre, mais se compose généralement d'un forfait par exploitation (de l'ordre de 1 000 USD par an) auquel s'ajoute un coût par animal (de l'ordre de 2 USD). Ce coût couvre l'audit annuel effectué par le certificateur dans l'exploitation ainsi que la mise en œuvre administrative de la traçabilité des animaux.

#### • Coût de l'identification individuelle

Il correspond au prix de la boucle (de 1 à 2 USD) et au coût de la pose.

<sup>13</sup> Le chiffrage des surcoûts est issu d'entretiens réalisés auprès d'éleveurs engagés dans ces démarches, d'abattoirs et d'experts de la filière.

## 5 RÉGLEMENTATION MODULABLE SELON LES EXIGENCES DES DÉBOUCHÉS EXPORT

### • Surcoût d'alimentation en engraissement

La non-utilisation d'hormones de croissance et de bêta-agonistes dans l'alimentation diminue les performances des animaux, ce qui rallonge la durée d'engraissement d'environ 30 jours. Le surcoût, très fortement corrélé au cours du maïs, est estimé en conjoncture 2014 à environ 100 USD par tête au stade engraissement.

### • « Prime » aux broutards NHTC

La valeur ajoutée à la production de broutards NHTC se répercute sur les ateliers d'engraissement. Celle-ci est soit liée à un cours plus élevé pour les animaux NHTC soit présentée comme une prime dans le cas de vente directe. Elle est estimée entre 30 et 70 USD par tête.

En dehors des surcoûts présentés ci-dessus, il n'y a pas ou peu d'investissement nécessaire à cette certification en *feedlot*.

Ces coûts ne sont que très partiellement compensés par l'économie liée à la non-utilisation d'implant (pouvant aller de 3,5 à 10 USD par animal). La prime payée par les industriels doit donc être considérée comme suffisamment incitative. En 2014, elle était d'environ 250 USD par animal, contre seulement 150 à 200 USD en 2013<sup>14</sup>. Elle est même montée jusqu'à 280 USD par animal en 2015, en raison de l'offre limitée, généralisée à l'ensemble de la filière états-unienne.

### Contraintes imposées à l'aval de la filière NHTC

Les abattoirs et ateliers de découpe doivent être certifiés comme conformes aux exigences européennes par l'USDA.

Les animaux et les viandes NHTC doivent être isolés à l'abattoir pour assurer leur traçabilité. Des échantillons issus des animaux non traités aux hormones doivent être collectés à l'abattoir et analysés par des laboratoires accrédités en vue de la détection d'éventuels résidus de composés hormonaux.

### Déterminants de la dynamique de la filière NHTC

Les envois étatsuniens de viande bovine vers l'UE continuent leur progression, alors même que la conjoncture est moins incitative pour la filière NHTC depuis 2014 (explosion des prix sur le marché intérieur). Cette progression est actuellement lente, mais pourrait s'accélérer avec deux leviers de développement :

• **Elargissement des marchés ciblés par les industriels.** À l'heure actuelle, la certification NHTC n'est valorisée qu'en UE<sup>15</sup>. Or, le plafond du contingent européen à droits nuls étant désormais atteint (notamment en raison de la concurrence des viandes australiennes pour l'accès ce contingent), le développement de la filière s'effectue très prudemment. Les primes payées aux éleveurs ne sont, à l'exception des années 2014 et 2015, pas considérées comme suffisantes pour couvrir les coûts de production dans les exploitations peu performantes.

• **La volonté des éleveurs de s'adapter aux exigences européennes.** Les éleveurs désireux d'abonder le marché japonais avaient dû se soumettre à des systèmes de traçabilité, mais la limite d'âge à l'abattage exigée par le Japon est passée de 21 à 30 mois en 2013. Or, les bœufs et génisses produits aux États-Unis sont presque toujours âgés de moins de 30 mois. Face à la croissance de l'offre disponible pour l'export vers le Japon, les primes versées aux éleveurs impliqués dans ces programmes de traçabilité ont dégringolé. À la recherche de valorisation supplémentaire pour leurs animaux, nombre de ces producteurs pourraient se tourner vers le NHTC à l'avenir.

<sup>14</sup> Ramenée au kg de carcasse, la prime NHTC est variable dans le temps, mais aussi selon la quantité de viande valorisée sans hormone dans une carcasse (la prime par animal pouvant être répercutée sur 35 à 160 kg de viande selon les experts et opérateurs rencontrés). Soit un surplus extrêmement variable, de moins de 0,70 €/kg en cas d'importation de 160 kg de viande sur une carcasse NHTC en 2011, jusqu'à 6,0 €/kg en cas d'importation de 35kg de viande sur une carcasse NHTC en 2014.

<sup>15</sup> Sauf pour les animaux ayant la double certification NHTC et *Never Ever 3*, qui trouvent des débouchés sur le marché intérieur. Mais étant donné le surcoût lié à la démarche *Never Ever 3*, les animaux de cette filière ne sont pas valorisés en Europe.



DOSSIER ÉTATS-UNIS

FILIÈRE  
VIANDE  
BOVINE

N° 459  
Juillet-Août 2015  
18 €

# Économie de l'élevage



SÉLECTION DE PARUTIONS RÉCENTES  
DES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE  
(GEB)

**Dossier marché mondial  
produits laitiers 2014.**

Perspectives 2015. N° 458 - Juin 2015

**Dossier marché mondial  
viande bovine 2014.**

Perspectives 2015. N° 457 - Mai 2015

**Dossier annuel Ovins 2014**

Perspectives 2015. N° 456 - Avril 2015

**Dossier annuel Caprins 2014**

Perspectives 2015. N° 455 - Mars 2015

**Dossier annuel Bovins lait 2014**

Perspectives 2015. N° 454 - Février 2015

**Dossier annuel Bovins viande 2014**

Perspectives 2015. N° 453 - Janvier 2015

**Dossier PAC.** La PAC dans tous ses États.  
N° 452 - Décembre 2014

**Dossier Algérie.** Les filières bovines en Algérie.  
Le développement local ne tarit pas le besoin  
d'importations. N° 451 - Novembre 2014

**Dossier viande bovine en 2020.**

Quelle production française de viande bovine à  
l'horizon 2020 ? N° 450 - Octobre 2014

**Dossier Maroc.** La filière viande bovine  
au Maroc. Comment concilier croissance et au-  
tosuffisance. N° 449 - Septembre 2014

